Agence des
aires marines protégées

Parcs naturels marins

À LA DÉCOUVERTE DES PARCS NATURELS MARINS

Édition 2015

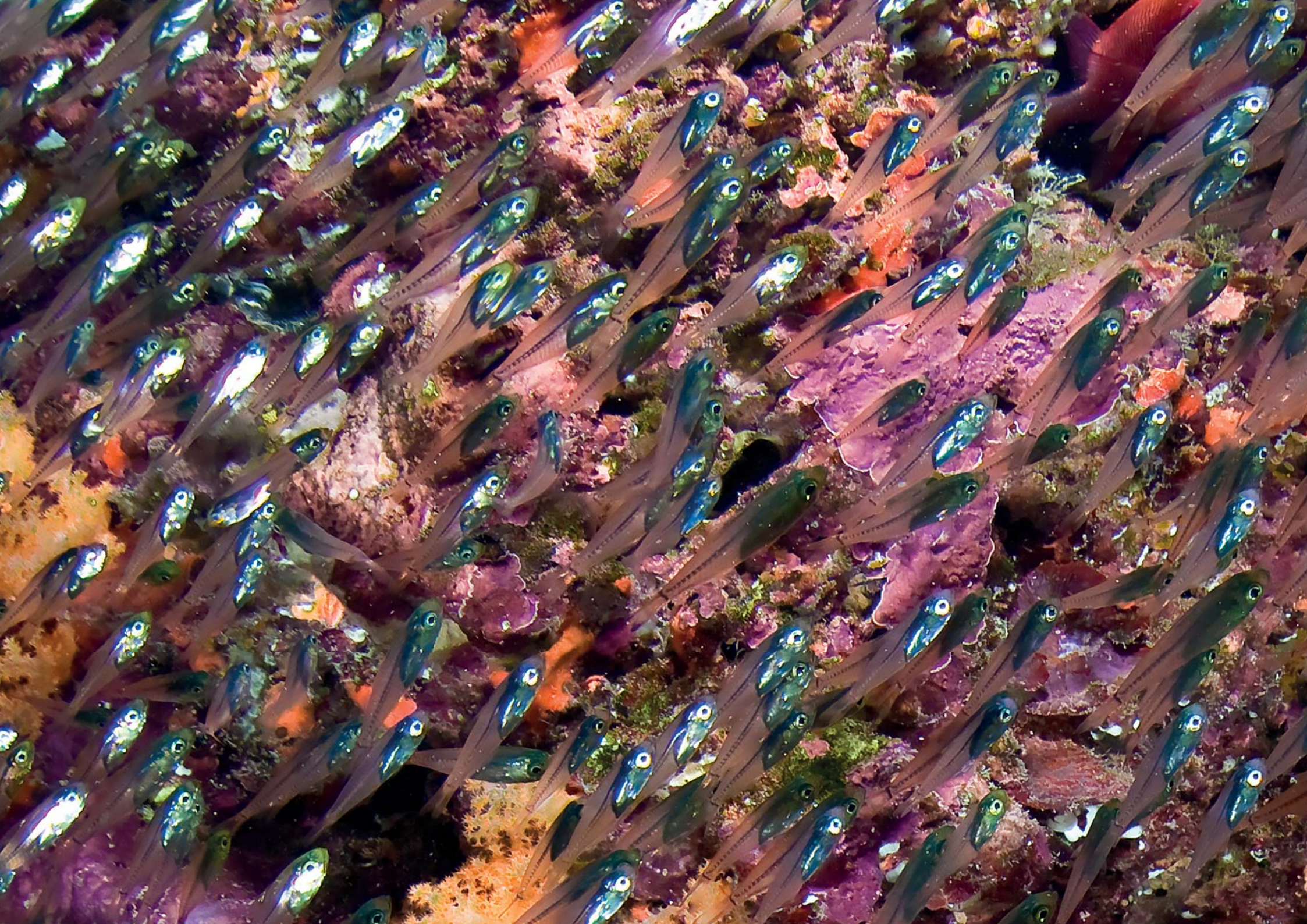

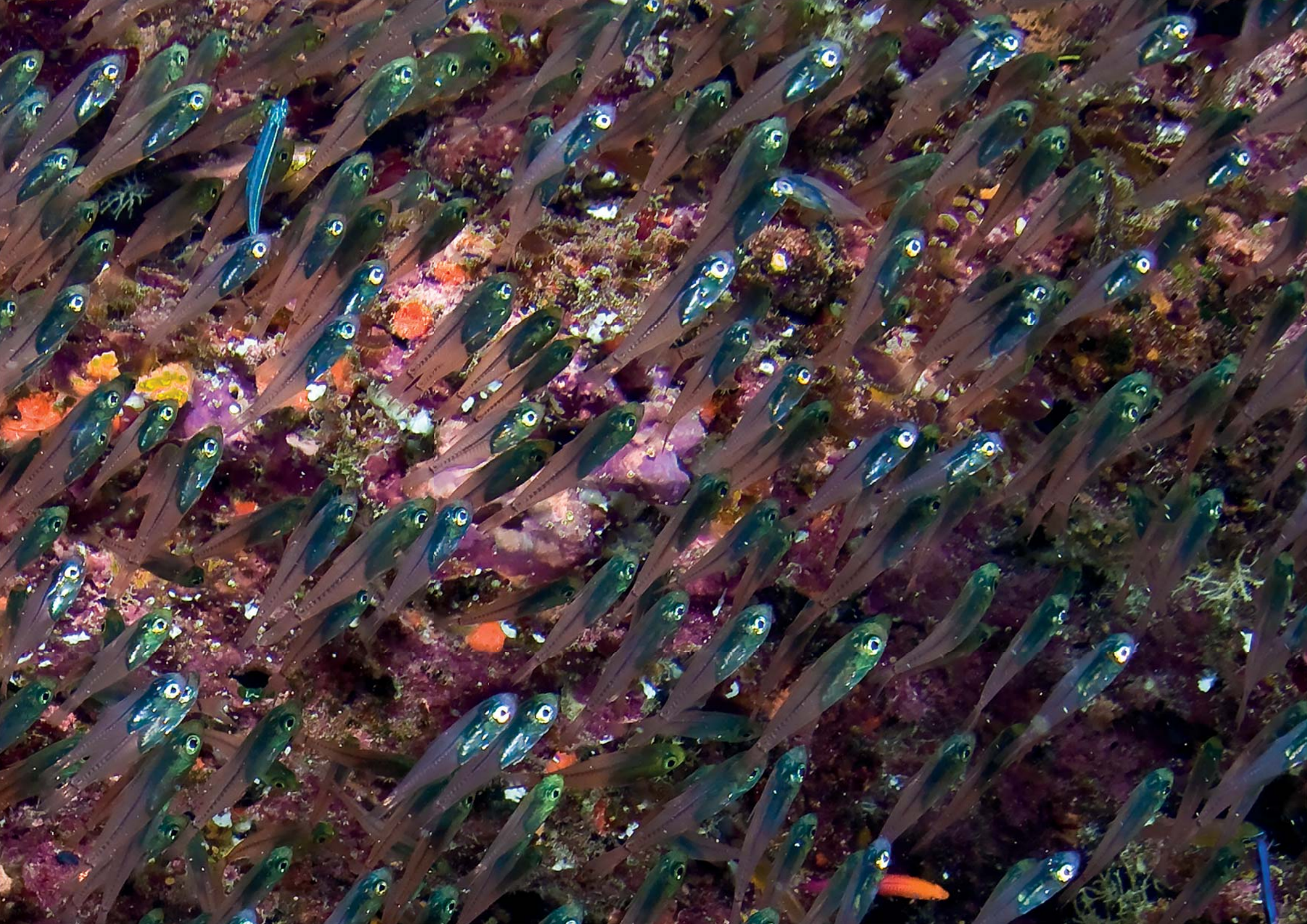

Avant-propos

La France est la seconde nation maritime par sa superficie, vaste de 11 millions de km^2, principalement dans les outre-mers. Cette réalité, parfois oubliée, impose une politique maritime ambitieuse. Le milieu marin, riche et globalement méconnu, nécessite une protection adaptée. Les écosystèmes ne connaissent pas de frontières, les océans sont peu accessibles et les repères ne sont pas ceux de la terre.

Cette prise de conscience a conduit à la création d'un nouvel outil de gestion adapté au milieu marin : les parcs naturels marins.

Leurs objectifs : connaitre et protéger le milieu marin tout en développant de façon raisonnée les activités humaines. Leur marque de fabrique : la concertation et un mode de gouvernance associant tous les acteurs du milieu marin concernés par le périmètre du parc.

Les parcs naturels marins sont récents. Le plus ancien, l'Iroise, a été créé en 2007 au large de la Bretagne. Le plus jeune, Arcachon, a été créé le 8 juin 2014, lors de la Journée mondiale des océans. Il existe six parcs naturels marins : l'Iroise, Mayotte, golfe du Lion, Glorieuses, estuaires picards et mer d'Opale et Arcachon. Quatre autres parcs naturels marins sont en projet : estuaire de la Gironde et Pertuis charentais, golfe normand-breton, Martinique et le cap Corse.

C'est donc une histoire en cours d'écriture, bien vivante, nourrie de l'énergie d'hommes et de femmes qui vivent ou jouissent de la mer.

De l'Iroise à la Martinique, en passant par le golfe du Lion et Mayotte, 10 parcs naturels marins sont présents ou doivent voir le jour prochainement au large des côtes de métropole, mais aussi dans l'océan Indien et aux Caraïbes.

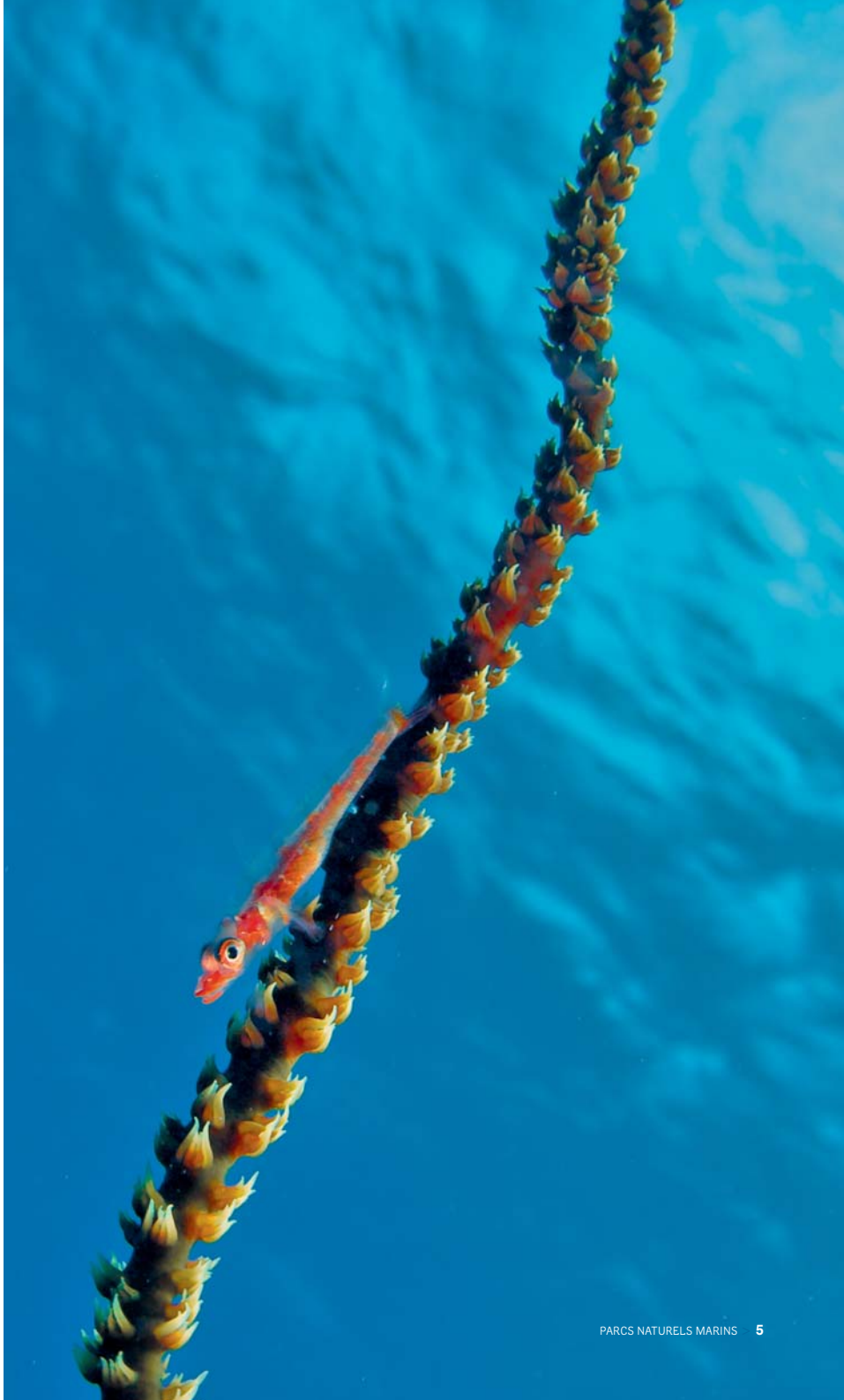

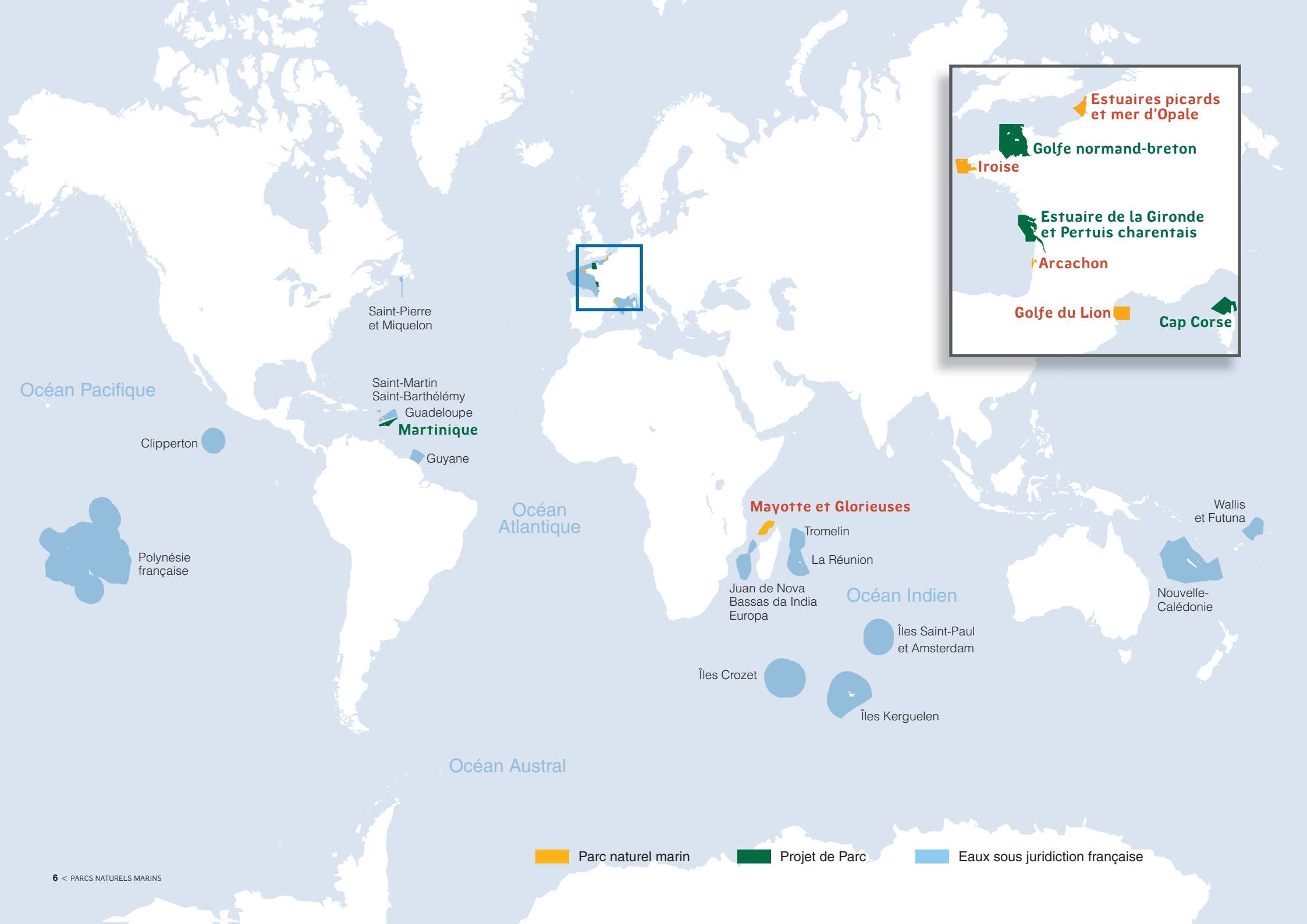
Estuaires picards et mer d'Opale
Golfe normand-breton
Iroise
Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais
Arcachon
Golfe du Lion
Cap Corse
Saint-Pierre et Miquelon
Océan Pacifique
Saint-Martin
Saint-Barthélémy
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Clipperton
Polynésie française
Océan Atlantique
Mayotte et Glorieuses
Tromelin
La Réunion
Juan de Nova
Bassas da India
Europa
Océan Indien
Îles Saint-Paul et Amsterdam
Îles Crozet
Îles Kerguelen
Wallis et Futuna
Nouvelle-Calédonie
Océan Austral
Parc naturel marin
Projet de Parc
Eaux sous juridiction française

Sommaire

UNE HISTOIRE VIVANTE 8
PARC NATUREL MARIN D'IROISE 12
PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE 14
PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES 16
PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION 18
PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE 20
PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON 22
PROJET DE PARC DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DES PERTUIS CHARENTAIS 24
PROJET DE PARC DU GOLFE NORMAND-BRETON 26
PROJET DE PARC DE LA MARTINIQUE 28
PROJET DE PARC AUTOUR DU CAP CORSE 30
L'AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES 32
GLOSSAIRE 34
CONTACTS 35

UNE HISTOIRE VIVANTE

Les parcs naturels marins français sont nés officiellement le 14 avril 2006 lorsque fut votée la loi créant ce nouvel outil de protection ainsi que l'établissement public dont dépendent les parcs : l'Agence des aires marines protégées. Ce fut l'aboutissement d'une histoire commencée dans les années 1980 à l'ouest de la France, avec la nécessité de protéger la mer d'Iroise tout en respectant les usages maritimes locaux.

*Les mots **en gras** sont définis dans le glossaire, p. 34*

UN RÉSEAU EN CONSTRUCTION

En 2007, le premier parc naturel marin fut créé en Iroise. Depuis, l'histoire ne cesse de s'écrire. En 2010, Mayotte devenait le premier parc naturel marin d'outre-mer avec une superficie d'environ 70 000 km². L'année suivante, le premier parc naturel marin de Méditerranée voyait le jour : celui du golfe du Lion. 2012 fut une année riche où furent créés deux nouveaux parcs : dans l'océan Indien, dans la continuité de celui de Mayotte, le Parc des Glorieuses, et le premier parc de la Manche, celui des estuaires picards et de la mer d'Opale. Le 8 juin 2014 a été créé à Arcachon le sixième parc naturel marin français.

Actuellement, l'Agence des aires marines protégées travaille à la création de quatre autres parcs naturels marins : un parc en Atlantique, sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais, un dans la Manche, dans le golfe normand-breton, un projet de parc aux Antilles françaises, en Martinique, et un dernier projet, en Méditerranée, autour du cap Corse.

Les parcs naturels marins français sont en évolution constante. L'Iroise bénéficie déjà d'un peu de recul sur sa gestion, avec un **tableau de bord** lui permettant d'évaluer l'état du milieu marin et des activités maritimes. Mayotte et le golfe du Lion ont leur **plan de gestion**, et le Parc des estuaires picards et de la mer d'Opale rédige le sien.

Les projets de parc avancent aussi à des rythmes différents : le projet de parc de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais est en attente de création. La mission sur le golfe normand-breton doit soumettre son projet de parc à l'avis des populations locales et des usagers concernés. La Martinique est en pleine concertation avec les acteurs locaux, alors que le projet autour du cap Corse en est à ses débuts.

C'est donc une histoire en cours d'écriture, bien vivante, nourrie de l'énergie d'hommes et de femmes, acteurs locaux, membres des conseils de gestion et agents de l'Agence, au service de la mer. Cette jeunesse du réseau est une richesse : les parcs naturels marins sont des lieux d'innovation, les expériences des uns servent aux autres parcs et les approches sont mutualisées.

CONJUGUER PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mer a plusieurs facettes : lieu de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales, ressource économique pour les hommes, mais aussi espace de détente et de loisir. La mer marque l'identité des habitants du littoral, souvent fortement attachés à leurs traditions et à leurs paysages maritimes. Les parcs naturels marins prennent en compte l'intégralité de ces fonctions et offrent une forme moderne de protection de l'environnement, tout en permettant aux activités humaines de se développer, dans le respect du milieu marin.

Chaque parc a ses propres orientations de gestion, traduisant ses enjeux locaux, mais tous poursuivent trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection et le développement durable des activités maritimes.

L'ACTE DE NAISSANCE D'UN PARC

Tout parc naturel marin naît avec trois composantes, issues de la concertation et inscrites dans son acte de naissance : le décret de création interministériel. Tout d'abord son **périmètre**, prenant en compte les enjeux écologiques et les usages maritimes. Ensuite, ses **orientations de gestion**, ce sont les grandes finalités du Parc qui guident l'ensemble de ses actions. Enfin, la composition de son **conseil de gestion**, l'organe de gouvernance du Parc, regroupant les acteurs locaux, usagers de l'espace marin protégé.

UNE PHILOSOPHIE COMMUNE : LA CONCERTATION

Au-delà des différences locales, tous les parcs partagent une philosophie commune fondée sur la concertation. Au commencement, la création d'un parc nécessite une phase de concertation de deux à trois ans avec les acteurs locaux venant d'horizons différents : les usagers professionnels et de loisirs qui bénéficient des services de cet espace marin ; les élus en charge des communes, départements et régions bordant le Parc ; les scientifiques qui étudient ce milieu ; les membres d'association de protection de l'environnement ; les services de l'État, etc. Les habitants des communes littorales du Parc sont également officiellement consultés.

À l'issue de cette concertation, un projet de parc naturel marin peut être proposé au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, tutelle de l'Agence des aires marines protégées.

LES POUVOIRS D'UN PARC

Les parcs naturels marins ne créent pas de réglementation spécifique mais peuvent en proposer aux autorités compétentes. Les agents des parcs assurent des missions de suivi du milieu, de surveillance et de contrôle. Ils mènent également des actions de sensibilisation et de communication auprès des usagers, des habitants littoraux et des scolaires. Ces agents sont commissionnés et assermentés pour faire appliquer les réglementations existantes en matière de polices des pêches, de l'environnement et des biens culturels.
Le conseil de gestion peut soutenir financièrement et techniquement des projets.
Il donne également un avis sur les activités qui se déroulent dans le Parc. Lorsqu'une activité est susceptible d'avoir un impact important sur le milieu marin, l'**avis** du Parc est dit '**conforme**', c'est-à-dire qu'il est alors obligatoirement suivi par les services de l'État.

UNE GOUVERNANCE LOCALE

Les parcs font partie d'un établissement public national : leurs budgets, leurs moyens humains et techniques proviennent de l'État. Néanmoins une fois le parc créé, les acteurs locaux assurent la gouvernance de l'espace marin protégé. Au sein du conseil de gestion, leur rôle sera de mettre en œuvre une politique commune au-delà des intérêts sectoriels, selon les orientations de gestion du Parc définies à sa création. Cette politique est définie dans le plan de gestion du Parc, qui fait l'objet d'une réflexion et d'une rédaction collectives. Ce plan de gestion fixe les objectifs pour l'espace marin concerné sur 15 ans et la manière de les atteindre. Il inclut des indicateurs permettant d'évaluer l'état de santé du milieu marin et de mesurer l'efficacité de la gestion du Parc.

LES AGENTS DES PARCS

Pour mener à bien ses missions, le conseil de gestion d'un parc s'appuie sur une équipe d'agents de l'Agence des aires marines protégées. Au départ principalement dédiés à l'élaboration du plan de gestion, les moyens humains montent ensuite en puissance pour permettre sa mise en œuvre. Le plus ancien parc, l'Iroise, compte ainsi une trentaine d'agents, une équipe pluridisciplinaire composée de chargés de missions, de techniciens, d'agents de terrain et de personnel administratif. Les parcs bénéficient de l'appui de l'ensemble des services de l'Agence.

UNE VOCATION INTERNATIONALE

Les enjeux marins sont globaux et une gestion locale seule ne peut y répondre. Élargir le champ géographique dans lequel chaque parc s'inscrit est nécessaire et fait appel à la coopération internationale au niveau de l'Agence des aires marines protégées. Certains parcs et missions d'étude ont une identité transfrontalière par nature. Par exemple, le Parc naturel marin du golfe du Lion partage une frontière avec l'Espagne ; la mission d'étude sur le golfe normand-breton travaille de concert avec les îles anglo-normandes ; le Parc naturel marin de Mayotte coopère à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien ; le Parc des estuaires picards et de la mer d'Opale s'implique dans des projets européens de coopération à l'échelle de la Manche ; et le projet de Parc en Martinique devra prendre en compte les enjeux de la mer des Caraïbes.

L'histoire des parcs naturels marins en est à ses débuts. Chaque parc devra montrer, par sa gestion, que l'ambition est bien à la hauteur des enjeux globaux auxquels sont confrontés les hommes, les mers et les océans. Partons à la découverte de ces parcs naturels marins...

parc naturel marin
Mayotte

PARC NATUREL MARIN D'IROISE

L'aîné des parcs naturels marins voit le jour le 28 septembre 2007. En 2010, le conseil de gestion vote son plan de gestion et adopte les objectifs à atteindre en matière de connaissance, de protection du milieu marin et de développement durable des activités pour l'Iroise durant quinze ans. Des finalités que le Parc a commencé à évaluer avec la mise en place et la publication de son premier tableau de bord en 2012. Le Parc naturel marin d'Iroise est à ce jour pleinement opérationnel, avec une équipe de 30 agents mettant en oeuvre le plan d'actions annuel.

> **Création** : 28 septembre 2007
> **Superficie** : 3 500 km²
> **Conseil de gestion** : 49 membres
> **Président** : Pierre MAILLE
président du conseil général du Finistère

AUTHENTIQUE IROISE

Avec ses phares, ses bateaux, ses tempêtes, ses naufrages, la mer d'Iroise, à l'extrême ouest de la Bretagne, fascine l'imaginaire collectif, tout comme elle fait frémir les marins, même les plus chevronnés.
Singulière en soit, l'Iroise se montre plurielle. La diversité de ses paysages (baie, îles, falaises, abers, tombants rocheux…), sa situation à la croisée de la Manche et de l'océan Atlantique, associées à la difficulté d'accès de certains sites pendant une grande partie de l'année, expliquent pourquoi cette mer joue un rôle de refuge pour de nombreuses espèces.

Dans son ciel, en surface et dans ses fonds marins, elle réunit un ensemble de richesses naturelles qui font de l'Iroise un habitat remarquable pour de nombreuses espèces animales et végétales. Le phoque gris, le grand dauphin, le champ de laminaires molénais, les herbiers de zostères, les oiseaux marins sont les plus célèbres ambassadeurs de l'Iroise.

Même si la mer d'Iroise peut se montrer sauvage, voire indomptable, l'homme n'a jamais renoncé à l'apprivoiser, conscient des ressources qu'elle offre. La pêche professionnelle, fruit d'une longue histoire maritime, est indissociable de l'Iroise. Au fil des années, les activités de loisirs et le tourisme ont également émergé ainsi que de nouveaux usages industriels.

FEUILLE DE ROUTE

Protéger, garantir, favoriser, valoriser, soutenir et d'autres verbes encore résument les défis du Parc naturel marin d'Iroise. Toutes ces actions sont étroitement liées pour, au final, un même objectif : la protection et le développement durable de la mer d'Iroise. Pour exemple, en favorisant une exploitation durable des ressources halieutiques et du champ d'algues, en encourageant les pratiques nautiques en harmonie avec l'espace marin, ou en réduisant les pollutions d'origines terrestres ou maritimes, le Parc contribue à la préservation des fonctionnalités écologiques des écosystèmes remarquables, autre objectif du plan de gestion du Parc. De même, l'exploitation durable des ressources est un moyen de soutenir la pêche côtière professionnelle.

Le Parc naturel marin d'Iroise s'est fixé d'autres objectifs comme la valorisation du patrimoine culturel, le développement d'un tourisme durable et la promotion d'une éducation à l'environnement marin.

LE PARC EN MARCHE

Le conseil de gestion décide d'un plan d'actions annuel, mis en œuvre par les agents du Parc et l'ensemble des acteurs de l'Iroise. Ce plan d'actions est accompagné d'un tableau de bord, permettant au Parc d'évaluer l'état du milieu marin et d'adapter en conséquence sa gestion.

Pour mieux connaître la mer d'Iroise, diverses campagnes ont été menées par le Parc et ses partenaires comme le suivi du phoque gris au moyen de balises, le suivi acoustique du grand dauphin ou une campagne de cartographie du champ d'algues de l'archipel de Molène. Cette cartographie a permis de mettre en place, avec la participation des goémoniers, des mesures de gestion pour l'exploitation de l'algue *Laminaria hyperborea*, dans l'archipel de Molène.

Pour le soutien à la pêche côtière professionnelle, des actions comme le cantonnement de langoustes rouges en chaussée de Sein ou l'ensemencement expérimental de coquille Saint-Jacques en baie de Douarnenez, pour relancer cette pêcherie, ont été menées.

Ce soutien se traduit également par de la valorisation, avec par exemple la mise en place du label « Ormeaux de Molène » ou d'un label « bio » pour les algues de rive. Le Parc naturel marin d'Iroise entreprend une démarche similaire pour d'autres espèces pêchées dans son périmètre. L'efficacité de ces mesures pourra être évaluée grâce à l'indicateur dédié du tableau de bord.

Ce travail de valorisation s'applique aussi au patrimoine culturel. Durant deux ans, la mémoire des gardiens de phare a été recueillie et traduite dans un ouvrage. Le Parc a également mis en place un programme pédagogique *Les p'tits mousses de l'Iroise* afin de favoriser l'éducation au milieu marin des scolaires et du grand public.

Deux espèces de laminaires sont récoltées en Iroise : Laminaria digitata *avec la technique du scoubidou et* Laminaria hyperborea *à partir de navires équipés de peigne.*

L'Iroise compte la plus grande concentration de feux du littoral français. 13 phares sont présents dans le périmètre du Parc.

PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Premier parc naturel marin d'outre-mer, il est créé en 2010 après deux années de concertation avec la population mahoraise. Le Parc naturel marin de Mayotte a adopté son plan de gestion fin 2012, l'équipe s'est enrichie et les actions de terrain sont de plus en plus nombreuses.
Le Parc naturel marin de Mayotte et celui des Glorieuses, créé en 2012 dans sa continuité, forment l'une des plus grandes aires marines protégées françaises (110 000 km²).

> **Création** : 18 janvier 2010
> **Superficie** : 68 400 km²
> **Conseil de gestion** : 41 membres
> **Président** : Régis MASSEAUX
président du syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais.

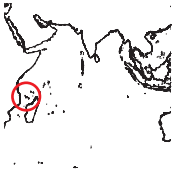

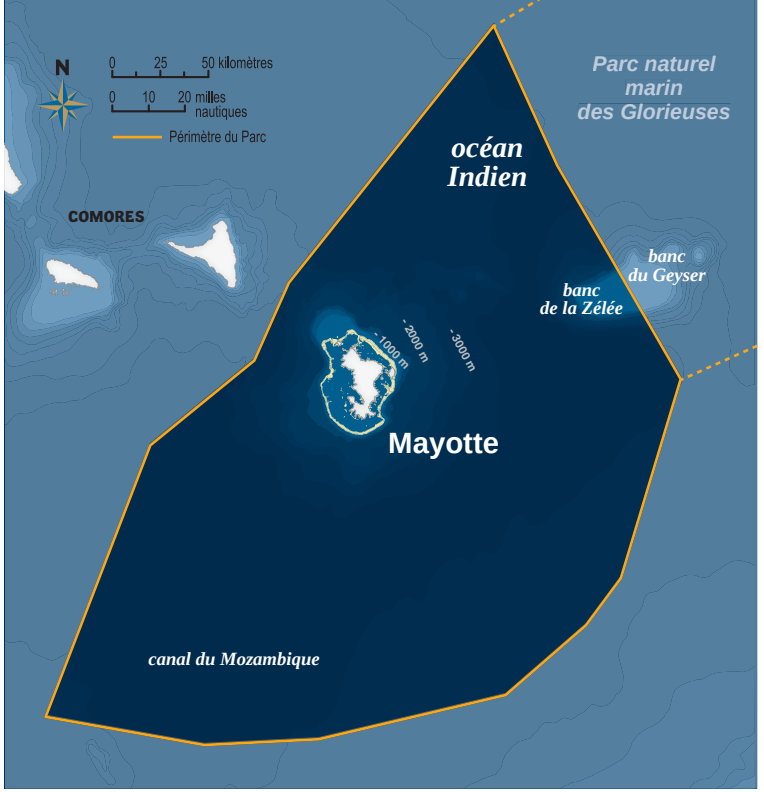

RICHESSES MAHORAISES

Mayotte est située au nord du canal du Mozambique, considéré comme un haut lieu mondial pour la biodiversité. Mangroves, herbiers, récifs coralliens et bancs récifaux ; un lagon de 1 300 km², incluant une double barrière, phénomène très rare puisqu'il n'en existe que dix au monde ! Les écosystèmes mahorais sont aussi rares qu'exceptionnels. Des écosystèmes riches mais fragiles abritant des espèces aussi emblématiques que menacées : tortue, baleine, dugong, raie manta, crabier blanc…

Avec ces richesses, à découvrir dans un cadre idyllique de plages de sable fin et îlots aux eaux turquoise, Mayotte a un fort potentiel touristique.

La pêche, le plus souvent à la palangre, à bord de pirogues et de barques, est importante à Mayotte. Pêche vivrière, elle nourrit une partie de la population mahoraise. Dans le lagon, les femmes pêchent au *djarifa*. Au large, les eaux sont très poissonneuses ; les bancs de poissons migrateurs se concentrent à l'entrée du canal du Mozambique. La pêche industrielle y opère également mais les thoniers senneurs débarquent leurs captures dans les pays voisins (Seychelles, Maurice). Le lagon réunit des conditions favorables au développement de l'aquaculture et Mayotte est le premier producteur français de poissons marins.

Mayotte est également riche de sa jeunesse : 60 % de la population a moins de 20 ans !

UN AVENIR EN BLEU ?

Derrière les paysages de carte postale, la réalité de ce département français au large de l'Afrique est celle d'un territoire en mutation. Mais quelle sera la voie choisie ?
Celle proposée par le Parc est basée sur la préservation du milieu marin, ressource essentielle à Mayotte. Les poissons sont une source d'alimentation importante pour la population mahoraise, en forte croissance démographique. Or, les ressources fragiles des récifs s'épuisent. Le Parc naturel marin de Mayotte a pour objectifs de préserver le lagon et de promouvoir la pêche plus au large.
Le Parc soutient la labellisation d'un tourisme « bleu », basé sur la découverte et le respect de la mer, avec la mise en place, par exemple, d'une charte d'observation des mammifères marins.

La qualité de l'eau est une autre préoccupation majeure du Parc. L'absence de système d'assainissement performant et de gestion des déchets a un impact majeur sur les écosystèmes marins.
Culturellement, Mayotte est une île qui vit de la mer mais la connaît peu. Le Parc a un rôle important de sensibilisation à la préservation des écosystèmes marins et de la mangrove, très largement méconnus des Mahorais. Ces actions de sensibilisation tiennent compte du contexte

linguistique : les habitants de Mayotte parlent majoritairement *shimaoré* et *shiboushi*.
La pression démographique nécessite d'urbaniser des territoires jusque-là vierges, au détriment en particulier des mangroves. Pour faire face à ces besoins légitimes, la tentation est grande d'aller au plus rapide. Le Parc veille à la conciliation de ces enjeux au travers des avis qu'il rend sur tous les projets susceptibles d'altérer le milieu marin.

LE PARC EN ACTIONS

Le Parc a engagé de nombreuses campagnes d'acquisition de connaissances : mise en place d'un système d'information halieutique, études sur la pêche à pied, la pêche au filet et les traditions maritimes mahoraises, suivi de l'état de santé des coraux ou inventaires naturalistes.

Le djarifa *est un tissu utilisé pour encercler les poissons dans cette pêche traditionnelle pratiquée uniquement par les femmes.*

Ces études contribuent à un état des lieux objectif, socle indispensable à une politique efficace de gestion et de sensibilisation.
Le Parc met en oeuvre des mesures concrètes comme la pose de mouillages écologiques ou l'expérimentation de techniques de pêche alternatives. Il travaille également à la création d'une réserve tournante pour la pêche au poulpe, au suivi de la qualité de l'eau du lagon, ou encore à la recherche de solutions alternatives à l'utilisation du corail dans les masques de beauté des Mahoraises, le *msindzano*.
Les agents animent également le réseau mahorais d'observation des échouages des mammifères marins et des tortues marines.

Le Parc naturel marin de Mayotte a également développé un programme pédagogique sous forme de dessins animés : *Le Fundi* (le sage) *du Lagon*.

Cinq espèces de tortues marines sont présentes toute l'année dans le Parc, dont la tortue verte et la tortue imbriquée.

PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Créé en 2012, le Parc naturel marin des Glorieuses couvre plus de 43 500 km². Les deux parcs contigus de Mayotte et des Glorieuses fonctionnent avec des moyens humains communs afin d'assurer une cohérence technique, aussi bien dans la rédaction des plans de gestion que dans les actions. Le Parc naturel marin des Glorieuses a néanmoins un conseil de gestion distinct.
Le Parc finalise en janvier 2015 son plan de gestion.

> **Création** : 22 février 2012
> **Superficie** : 43 500 km²
> **Conseil de gestion** : 20 membres
> **Président** : Bernard CRESSENS
représentant du WWF-France

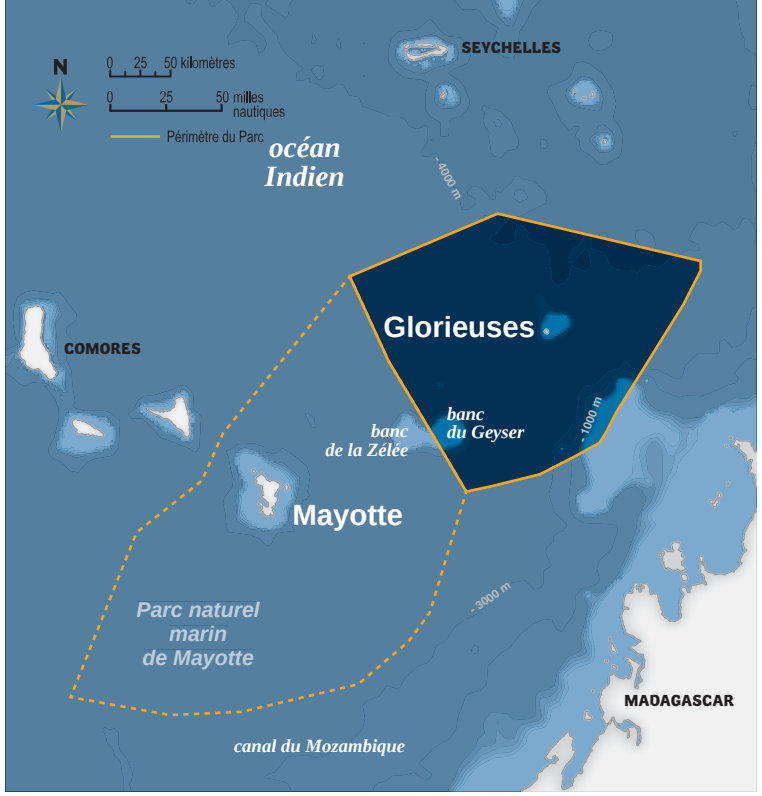

OÙ SEUL L'OCÉAN…

À l'entrée du canal du Mozambique, se dévoile un des hauts lieux mondiaux de la biodiversité marine : l'archipel des Glorieuses. Composé de deux îles principales, la Grande Glorieuse et l'île du Lys, il compte également les Roches vertes, l'île au Crabe et au sud-ouest, le banc corallien du Geyser.

Le monde marin y règne en maître : les terres émergées n'occupent que 7 km². Situé à la croisée de courants océaniques, l'archipel des Glorieuses abrite un banc de récifs précieux de 17 km de long et d'une superficie de 165 km².

Zone refuge, l'archipel accueille temporairement ou de manière permanente un nombre important d'espèces emblématiques : baleines à bosse, requins pélagiques, poissons napoléon, crabes des cocotiers, tortues vertes…, dont certaines sont en voie d'extinction.

Dans cet archipel lointain et difficilement accessible, la présence humaine se compose de quelques scientifiques et militaires.
Même si les pressions anthropiques y sont faibles, certaines populations faunistiques, comme les poissons carnivores, montrent toutefois des signes de déclin.
La pression de pêche est en effet relativement importante, qu'il s'agisse de pêche autorisée (thoniers, palangriers) ou de pêche illégale, malheureusement fréquente.

PRÉSERVER UN PATRIMOINE DE VALEUR MONDIALE

Objectif incontournable pour un parc naturel marin : protéger le patrimoine naturel. Aux Glorieuses, il faudra être particulièrement attentif aux tortues, aux récifs coralliens et aux mammifères marins. La connaissance est également un enjeu majeur dans cet archipel éloigné : le Parc doit devenir un lieu privilégié pour l'observation scientifique des espèces du canal du Mozambique.

Sentinelles de la biodiversité, les Glorieuses doivent demeurer préservées face aux différentes menaces.

Le Parc naturel marin des Glorieuses vise à devenir un espace d'excellence en matière de pêche durable. Certaines zones de pêche étant fréquentées par les pêcheurs mahorais, les Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses sont fortement concernés par la gestion de cette activité.

Un autre enjeu commun aux deux Parcs est le soutien à un tourisme « bleu », respectueux du milieu marin.

LE PLAN DE GESTION, UNE VISION GLOBALE

La première action du conseil de gestion du Parc naturel marin a été de rédiger son plan de gestion qui devrait être approuvé début 2015.

Autour de la table, les 20 membres du conseil (représentants de l'État, des professionnels, pêcheurs et opérateurs touristiques, d'associations de protection de l'environnement et d'experts) ont défini les objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre pour les 15 ans à venir.

Environ 10 % des espèces présentes dans les eaux des Glorieuses sont inscrites sur les annexes de conventions internationales ou figurent sur la liste rouge de l'IUCN.

On recense dans les récifs coralliens près d'un millier d'espèces, dont plus de 150 espèces de cnidaires et 350 espèces de poissons récifaux.

PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

Le Parc naturel marin du golfe du Lion a été créé en 2011.
Situé au large des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, à la frontière avec l'Espagne, il protège plus de 4 000 km² d'espace marin.
C'est le premier parc naturel marin de Méditerranée.
Le 10 octobre 2014, le conseil de gestion a adopté son plan de gestion.

> **Création** : 11 octobre 2011
> **Superficie** : 4 010 km²
> **Conseil de gestion** : 60 membres
> **Président** : Michel MOLY
1er vice-président du conseil général des Pyrénées-Orientales

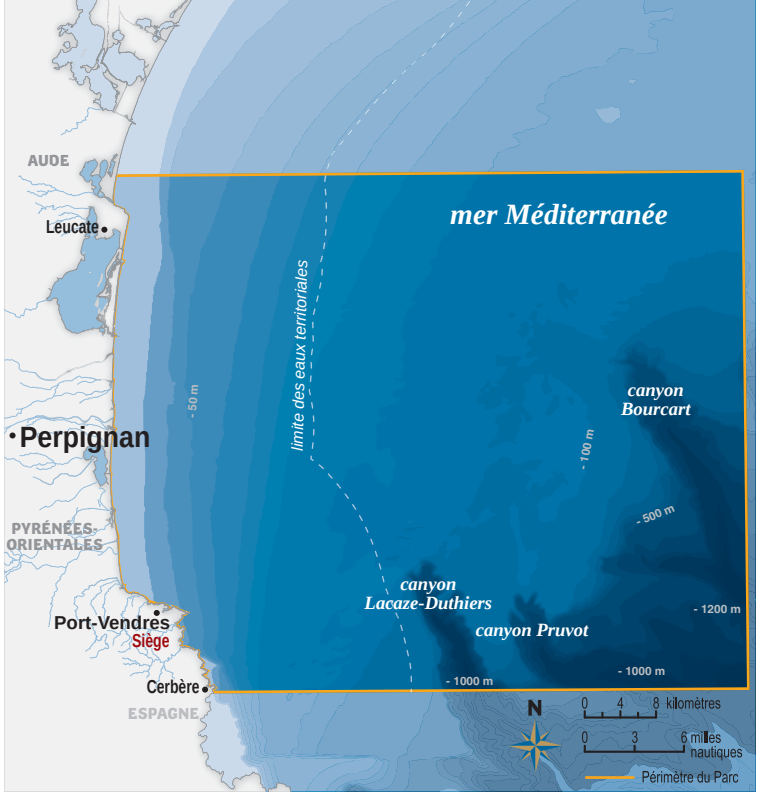

UN CONCENTRÉ DE MÉDITERRANÉE

Réservoir de richesses naturelles exceptionnelles encore largement méconnues, le golfe du Lion occidental concentre les écosystèmes parmi les plus remarquables de Méditerranée. On y trouve des habitats comme les herbiers de posidonies, le coralligène et trois canyons sous-marins qui offrent des lieux de vie à de nombreuses espèces. On dénombre près de 1 200 espèces animales (corail rouge, mérou brun, oursin diadème, grand dauphin, sar…) et environ 500 espèces végétales.

La mer, les plages de sable fin, les criques et le soleil attirent chaque année 2,5 millions de touristes. Ces rivages accueillent également une population permanente croissante. Les usages maritimes évoluent et les loisirs nautiques (plaisance, sports de glisse, jet ski…) prennent un essor considérable. Les fonds marins et les épaves font le bonheur des plongeurs amateurs et professionnels.

La pêche professionnelle y est multiple : pêche artisanale mais aussi chalutiers ou senneurs (*lamparos*, thoniers). Le commerce maritime est également présent, Port-Vendres accueille bananes et ananas venus d'Afrique.
Les traditions et la culture maritime, bien vivantes, du golfe du Lion témoignent de ce lien fort entre la mer et l'homme.

UN NOUVEL ART DE VIVRE AVEC LA MER

Des fonds rocheux ou sableux aux failles des canyons, les pêcheurs savent par leur pratique que les écosystèmes sont liés entre eux. Le Parc naturel marin du golfe du Lion doit étudier le fonctionnement de ces échanges indispensables à la vie marine et aux activités afin de mieux savoir les préserver. Du littoral aux canyons profonds, la connaissance et la préservation des écosystèmes et de leurs fonctionnalités sont une priorité pour le Parc.

Mer nourricière, mer de loisir et mer de passion, la Méditerranée est toutefois en équilibre fragile. Urbanisation, pression touristique, agriculture : la mer est souvent l'exutoire des activités à terre, concentrées sur un corridor étroit entre mer et montagne. Les pollutions maritimes fragilisent les écosystèmes. La qualité des eaux marines est donc l'une des priorités du Parc.

L'attractivité du territoire, l'économie mais également l'identité locale dépendent en grande partie de l'état de santé de la mer : tourisme littoral, plongée, pêche, plaisance, nautisme, activités balnéaires… Le Parc naturel marin doit accompagner et encourager le développement durable de ces activités dans le respect du milieu marin : en un mot, définir un nouvel art de vivre avec la mer.

UN CAP À FIXER

Le Parc naturel marin du golfe du Lion est dans ses jeunes années. Son conseil de gestion regroupe tous les acteurs locaux concernés : élus, pêcheurs, plaisanciers, plongeurs sous-marins, associations environnementales ou de valorisation du patrimoine culturel, chercheurs, acteurs du tourisme…

La première action de cette nouvelle communauté de la mer a été de déterminer son plan de gestion. Ce plan fixe les objectifs du Parc pour les quinze prochaines années et les moyens de les atteindre.

Ce plan répond aux enjeux écologiques, maritimes et sociétaux de ce joyau de Méditerranée.

Le corail rouge affectionne les fonds rocheux peu exposés à la lumière. Ce corail, recherché pour la confection de bijoux, est une espèce menacée.

LE PARC EN ACTIONS

Le Parc mène plusieurs campagnes de connaissance comme le suivi des herbiers de posidonies ou l'évaluation de la population d'oursins.
Il soutient la pêche professionnelle petits métiers grâce à une opération de « pêche tourisme », une activité qui permet au pêcheur de diversifier son activité et au touriste de découvrir la réalité de ce métier et la gestion de la ressource.
Le Parc participe à l'installation de mouillages écologiques, préservant les fonds marins des ancrages. La sensibilisation est également l'un des axes majeurs du Parc qui est partenaire de plusieurs opérations envers le grand public Méditerranéen. Par essence, le Parc naturel marin du golfe du Lion va aussi coopérer avec l'Espagne pour une meilleure gestion maritime.

La barque catalane et sa voile latine, l'une des plus anciennes au monde, célébrée lors des nombreuses fêtes maritimes de la région.

PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a été créé le 11 décembre 2012 après trois années de concertation. Premier de la façade maritime Manche - mer du Nord, situé face au Royaume-Uni, c'est le cinquième parc naturel marin français. La première action du Parc est l'élaboration de son plan de gestion.

> **Création** : 11 décembre 2012
> **Superficie** : 2 300 km²
> **Conseil de gestion** : 60 membres
> **Président** : Dominique GODEFROY
vice-président de la communauté d'agglomération du Boulonnais

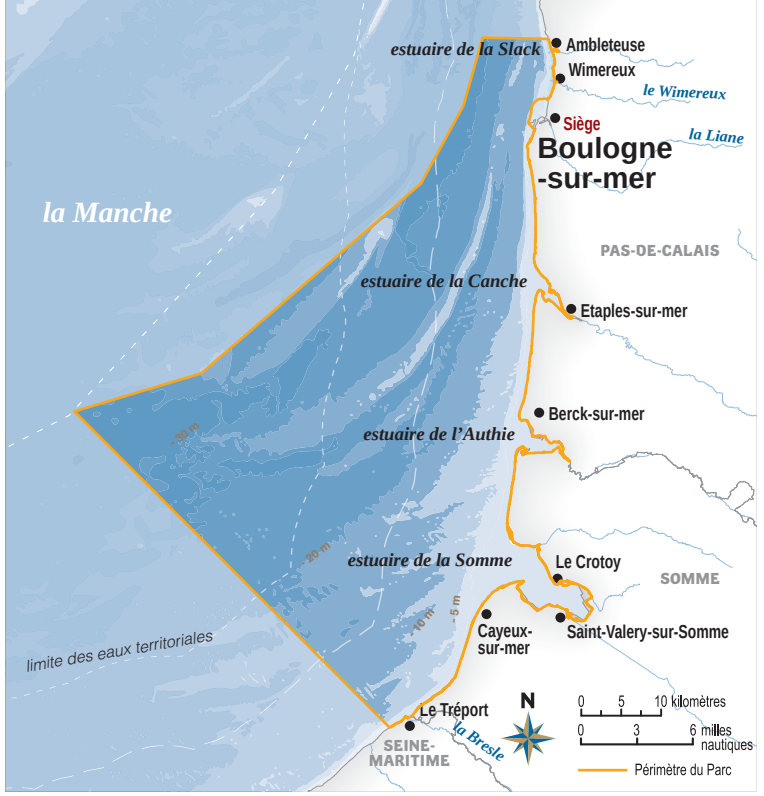

À LA RENCONTRE DE DEUX MERS

À l'extrême est de la Manche, à l'entrée de la mer du Nord, deux mers se rencontrent dans l'étroitesse du pas de Calais où les rejoignent sept estuaires. A chaque marée, se couvrent et se découvrent de vastes espaces entre terre et mer. Sous l'eau, les courants façonnent lentement les galets, les bancs de sable, les dunes mobiles et les récifs. Tous sont autant d'habitats particuliers, zones de frayère, nourricerie ou halte pour les espèces migratrices, abritant plus de deux cents espèces animales (raie, plie, marsouin, spatule) et végétales (salicorne, obione, laminaires…).

Les hommes ont su tirer profit de cette géographie originale, engendrant un patrimoine naturel marin remarquable. La pêche occupe le devant de la scène : les bateaux (crevettiers, fileyeurs et chalutiers) débarquent quotidiennement moules, soles, harengs ou maquereaux.

Au large, à mi-chemin d'avec les côtes britanniques, d'autres navires s'en vont vers les grands ports d'Europe décharger containers et matières premières, empruntant le second détroit le plus fréquenté au monde.

À quelques encablures des côtes, le plaisancier évolue avec son voilier, bénéficiant des paysages spectaculaires qu'offrent les falaises du Pays de Caux, les étendues sauvages des estuaires ou les plages blondes de la côte d'Opale.

UN ESPACE À PARTAGER

Le fonctionnement des écosystèmes des estuaires et de la côte d'Opale est largement méconnu. Pour les protéger, le Parc doit connaître les cycles de vie des espèces, les mouvements sédimentaires marins ou l'élévation du niveau de la mer. La sensibilisation des usagers est également un axe majeur : si nul n'ignore la grande variété de poissons comestibles, qui connaît l'hippocampe à museau court, pourtant commun ?

Avec le premier port de pêche de France à Boulogne sur Mer, la pêche professionnelle est au cœur de l'économie et de l'identité culturelle. Le Parc doit soutenir une exploitation durable des ressources halieutiques. D'autres activités maritimes actuelles (transport, activités portuaires, loisirs nautiques) mais aussi futures (énergies marines, extraction de granulats) doivent cohabiter sur cet espace limité, tout en respectant les ressources marines.

Les pollutions maritimes mais également les apports terrestres charriés par les sept fleuves, rejoints par les eaux de la Seine, sont autant d'enjeux pour la qualité de l'eau du Parc.
Enfin, avec les falaises britanniques qui se trouvent à seulement 40 km de distance et la frontière belge à moins de 100 km, la coopération internationale est l'un des objectifs du Parc.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale travaille actuellement à la rédaction de son plan de gestion. Pour ce faire, il initie une importante phase de concertation, rassemblant tous les acteurs du milieu marin.

Simultanément, des projets sont menés pour établir un état des lieux du patrimoine naturel et des activités humaines, nécessaire à la mise en œuvre d'une gestion pertinente.

Ainsi, le Parc a lancé une étude pour mieux connaître les sports de nature et leurs éventuelles incidences sur l'environnement. L'étude préconisera des mesures de gestion pour concilier la pratique de ces sports et le respect du milieu littoral et marin.

Le Parc contribue également à une étude nationale sur la gestion durable de la pêche à pied de loisir. Ce projet Life, financé par la Commission européenne, accompagne les pêcheurs à pied récréatifs pour concilier loisirs et respect du milieu marin.

En outre, le contexte international de la zone favorise l'implication du Parc dans des projets européens de coopération. Ainsi, le projet PANACHE vise à permettre une meilleure protection de la Manche par la mise en réseau des aires marines protégées existantes, en France et en Angleterre. Le Parc est également partenaire du projet NOSTRA visant une mise en réseau des détroits d'Europe et l'émergence de projets de coopération économique, environnementale, culturelle et touristique.

Le char à voile est apparu sur les plages du nord de la France il y a plus de cent ans et fait toujours la joie des amateurs de sensations.

L'hippocampe à museau court : les fonds sous-marins de la Manche recèlent de grandes richesses, bien souvent méconnues.

PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon est le plus jeune parc français. Il a été créé le 8 juin 2014 après quatre années d'études et de concertation avec les acteurs locaux, usagers et habitants des communes littorales. Le parc doit réunir son premier conseil de gestion et élire son président.

> **Création :** 8 juin 2014
> **Superficie** : 435 km²
> **Conseil de gestion** : 56 membres

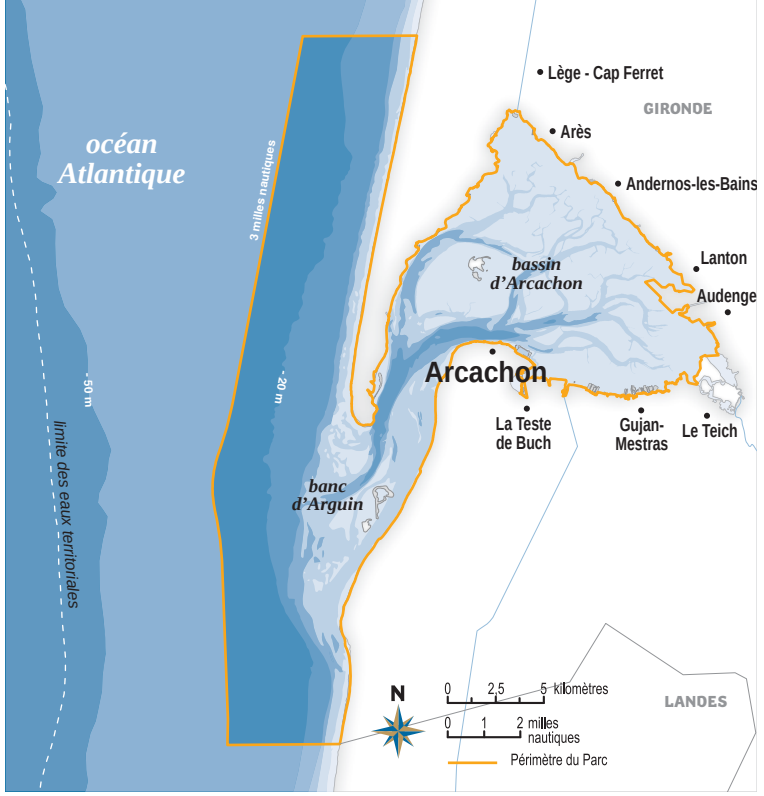

UNE LAGUNE À MARÉE

Au creux du golfe de Gascogne, le bassin d'Arcachon offre aux navigateurs des paysages empreints de quiétude mais celle-ci n'est qu'illusion : cette lagune à marée, l'une des rares d'Europe, est en perpétuel mouvement.

À marée basse, le Bassin se vide aux 2/3 découvrant des îlots sableux comme le banc d'Arguin, des vasières à zostères ou à coquillages.

L'ouvert du Bassin constitue un lieu de passage et d'échanges pour de nombreuses espèces, comme le grand dauphin et les juvéniles de soles et de bars. À mi-chemin entre le nord de l'Europe occidentale et l'Afrique, le bassin d'Arcachon est aussi une halte privilégiée pour les oiseaux migrateurs.

Le magnétisme du site et sa productivité sont également propices aux hommes. Ostréiculteurs et pêcheurs ont toujours exploité huîtres, poissons, seiches et coquillages. La chasse maritime contribue également à modeler le paysage.

La beauté du site profite aux activités balnéaires et de loisirs qui attirent des pratiquants toujours plus nombreux. En haute saison, beaucoup de résidents secondaires s'ajoutent aux habitants permanents.

Ces phénomènes ont fortement contribué au développement de l'urbanisme et des aménagements. Comment pérenniser les richesses du Bassin, continuer à vivre de ses ressources naturelles, maintenir son identité maritime ?

Autant de défis que doit relever ce jeune parc naturel marin.

EN HARMONIE

L'espace naturel du Bassin est façonné et artificialisé par l'homme pour y exploiter les richesses naturelles. La préservation et la restauration de la lagune, habitat attractif pour les oiseaux et les juvéniles de nombreuses espèces, sont fondamentales pour le Parc naturel marin.

L'ouvert du Bassin fait le lien avec l'océan. La connaissance de la dynamique entre la lagune et la mer est l'un des enjeux du Parc. La qualité de l'eau du Bassin, intimement liée au renouvellement des eaux lors des cycles de marée, aux apports d'eau douce des rivières et au rôle épurateur des marais maritimes, est primordiale.

Le parc intègre l'homme au cœur du projet. L'identité maritime du Bassin et ses paysages marins si singuliers doivent être préservés.

De nombreuses activités (pêche, conchyliculture, nautisme mais aussi tourisme) cohabitent sur un espace limité avec un patrimoine naturel unique. Le Parc travaillera à la mise en œuvre et à la valorisation de pratiques durables, ainsi qu'à la sensibilisation des usagers au respect du milieu marin.

LE DERNIER NÉ DES PARCS NATURELS MARINS

Le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon a la particularité d'être centré sur une mer intérieure, entourée de terres, où s'exercent diverses activités maritimes et terrestres.
Né de la concertation, ce parc fait écho aux attentes des habitants et reflète la volonté partagée des acteurs locaux, représentés au sein du conseil de gestion. Les enjeux naturels et humains sont traduits en sept orientations de gestion.

Le périmètre prend en compte l'ensemble des composantes biologiques, sociales et économiques : il couvre 435 km² d'espace marin et borde 127 km de côtes. Il comprend le littoral océanique et l'intérieur du Bassin et s'étend à 3 milles au large afin d'assurer la protection de l'ouvert, corridor essentiel à la lagune vers le large.

Le périmètre inclut également les sites Natura 2000 en mer du bassin d'Arcachon, dont le Parc assurera la gestion.

Le Parc doit à présent constituer son équipe, installer son conseil de gestion, organe de sa gouvernance, et élire son président.

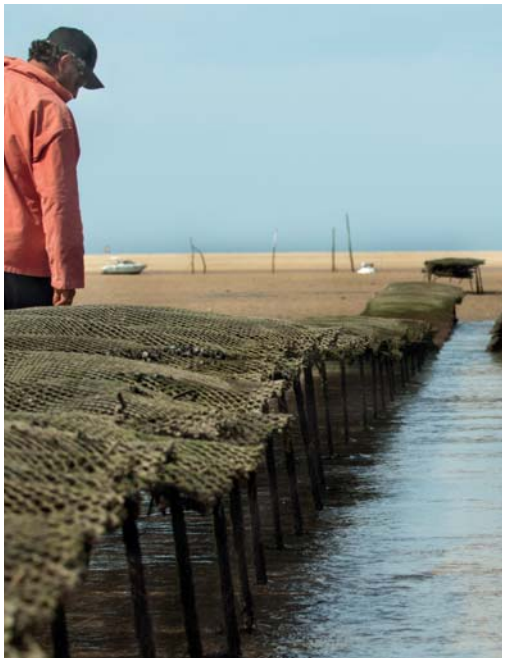

Élément phare de l'identité territoriale du bassin, l'ostréiculture trouve, grâce à la lagune, des conditions favorables.

Utilisée jadis pour la pêche, la pinasse, patrimoine emblématique du bassin, est devenue une embarcation de plaisance.

PROJET DE PARC DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DES PERTUIS CHARENTAIS

Le projet de parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais est le plus avancé des projets de parcs. Pendant trois ans, une mission d'étude composée de quatre personnes a mené la concertation avec les acteurs locaux.
Un projet de parc finalisé a été transmis au ministère en charge de l'Écologie et les acteurs locaux attendent à présent la publication du décret de création.

> **Date de mise à l'étude** : 20 juin 2008
> **Superficie du projet** : 6 500 km²
> **Préfets ordonnateurs** : préfet maritime de l'Atlantique, préfet de la Vendée, préfet de la Charente-Maritime et préfet de la Région Aquitaine.

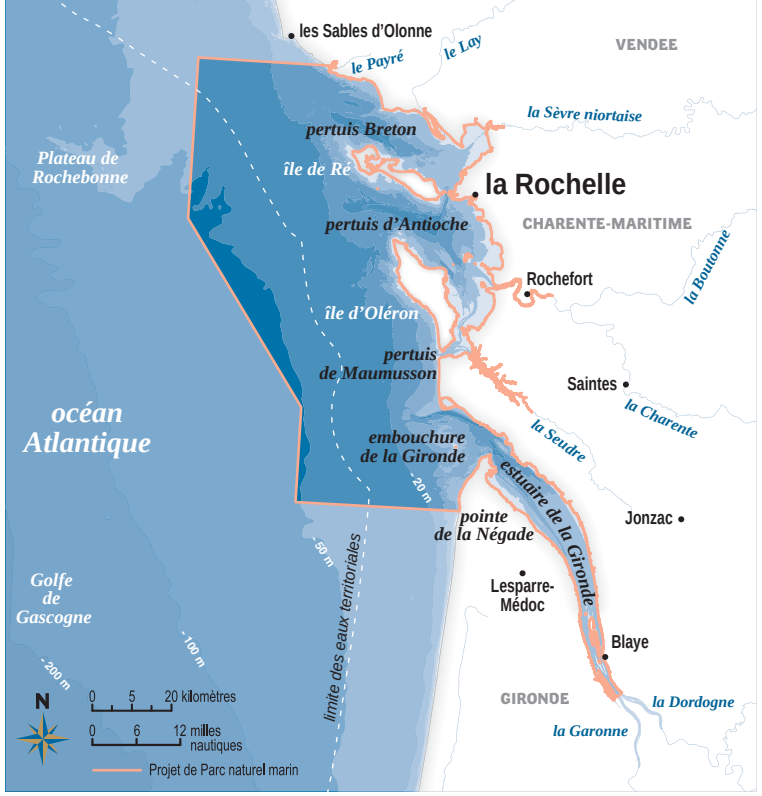

DES ÉCOSYSTÈMES INTERDÉPENDANTS

Les paysages de la mer des Pertuis sont façonnés par le balancement des marées, l'extraction du sel et la conchyliculture. Lors des grandes marées, les estrans se découvrent pour le plus grand bonheur des pêcheurs à pied. L'estuaire de la Gironde, quant à lui, est le plus grand estuaire d'Europe, un milieu peu artificialisé avec une biodiversité importante et emblématique (il est notamment le dernier lieu de reproduction de l'esturgeon d'Europe). Situé entre terre et mer, le projet de parc regarde aussi vers le large, très poissonneux, fréquenté par la tortue luth, le requin pèlerin, le fou de Bassan ou encore l'océanite tempête.
Ces trois espaces aux caractéristiques propres sont étroitement liés entre eux par le panache formé du brassage et du mélange des eaux douces de la Gironde dans l'océan Atlantique.

Selon leur cycle de vie, des espèces comme l'anguille se déplacent dans les différents milieux estuariens, côtiers et marins.
En mer comme dans les estuaires, les ostréiculteurs, les pêcheurs, mais aussi les extracteurs de granulats exploitent les ressources naturelles. Les parcs à huîtres et les ports marquent les paysages et la culture maritime. Les plaisanciers naviguent sur l'un des plus beaux plans d'eau de l'hexagone, tandis que les îles d'Oléron et de Ré, La Rochelle ou les plages du sud de la Vendée attirent les touristes en nombre mais également des personnes souhaitant y résider à l'année.

UN ÉQUILIBRE FRAGILE

Les marais, les claires ostréicoles, les fleuves, les estrans, les pertuis et le large forment une mosaïque d'habitats particulièrement bénéfiques aux oiseaux et aux poissons amphihalins. L'interdépendance complexe de ces écosystèmes est prouvée mais encore mal comprise. C'est un enjeu fort pour le futur Parc, qui devra protéger au mieux les fonctionnalités de ces milieux et les activités qui en dépendent.

Les aménagements côtiers et portuaires ainsi que l'entretien des zones de navigation par le dragage peuvent modifier profondément l'équilibre des écosystèmes. La ressource naturelle peut parfois être surexploitée ou subir des pollutions maritimes ou terrestres, mettant en péril son renouvellement. Ces effets se cumulent entre eux et les écosystèmes pourraient ne plus pouvoir répondre à ces pressions.

Pour faire face à cela, le projet de parc naturel marin prévoit de veiller à la bonne qualité des eaux estuariennes et marines. Il aidera également au développement durable des activités maritimes professionnelles (pêche côtière et estuarienne, conchyliculture, activités portuaires et industrielles) ou de loisirs, dans le respect du milieu marin.

UN PARC GRANDEUR NATURE

Le projet de parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais a nécessité une concertation grandeur nature. Les 117 communes littorales du projet de parc situées sur 700 km de côtes ont été consultées !

Les six grandes orientations de gestion définissent les enjeux exprimés par les acteurs de Vendée, de Charente-Maritime et de Gironde auxquels le parc naturel marin devra répondre.

Le projet de périmètre inclut l'ensemble des Pertuis, les estuaires, le panache de la Gironde et va ainsi au large jusqu'aux fonds de 50 m. Couvrant 6 500 km² d'espace marin, il permet de préserver une continuité écologique entre les milieux, condition nécessaire à une protection efficace des espèces.

Il prend également en compte la cohérence socio-économique des bassins d'activités professionnelles et de loisirs.

Représenter tous les acteurs dans la gouvernance de ce vaste espace marin, concernant trois régions et trois départements, est l'un des défis du futur parc. Le projet de conseil de gestion soumis à enquête publique comprenait 57 membres.

L'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais sont interdépendants mais chaque zone peut avoir des problématiques spécifiques.

Pour faciliter la gestion de cette vaste zone, il est proposé de faire évoluer la gouvernance du Parc, notamment par la mise en place de comités géographiques locaux.

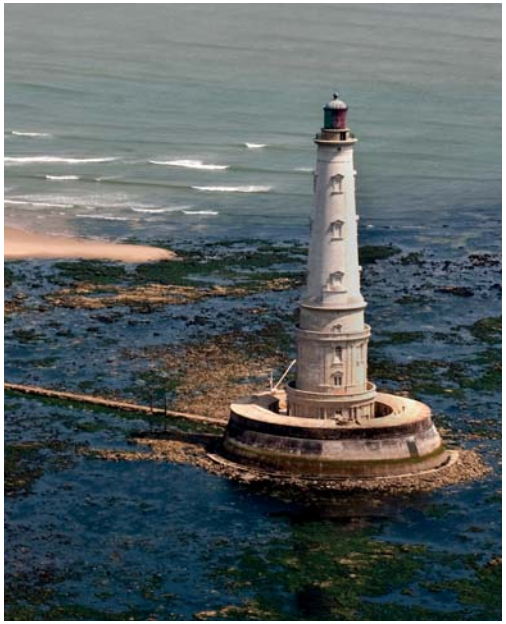

Datant du XVI^e siècle, l'emblématique phare de Cordouan, dans l'estuaire de la Gironde, est l'un des plus anciens des côtes françaises.

Classes de mer, stages de voile : le nautisme et les sports de nature sont en pleine expansion dans les Pertuis charentais et l'estuaire de la Gironde.

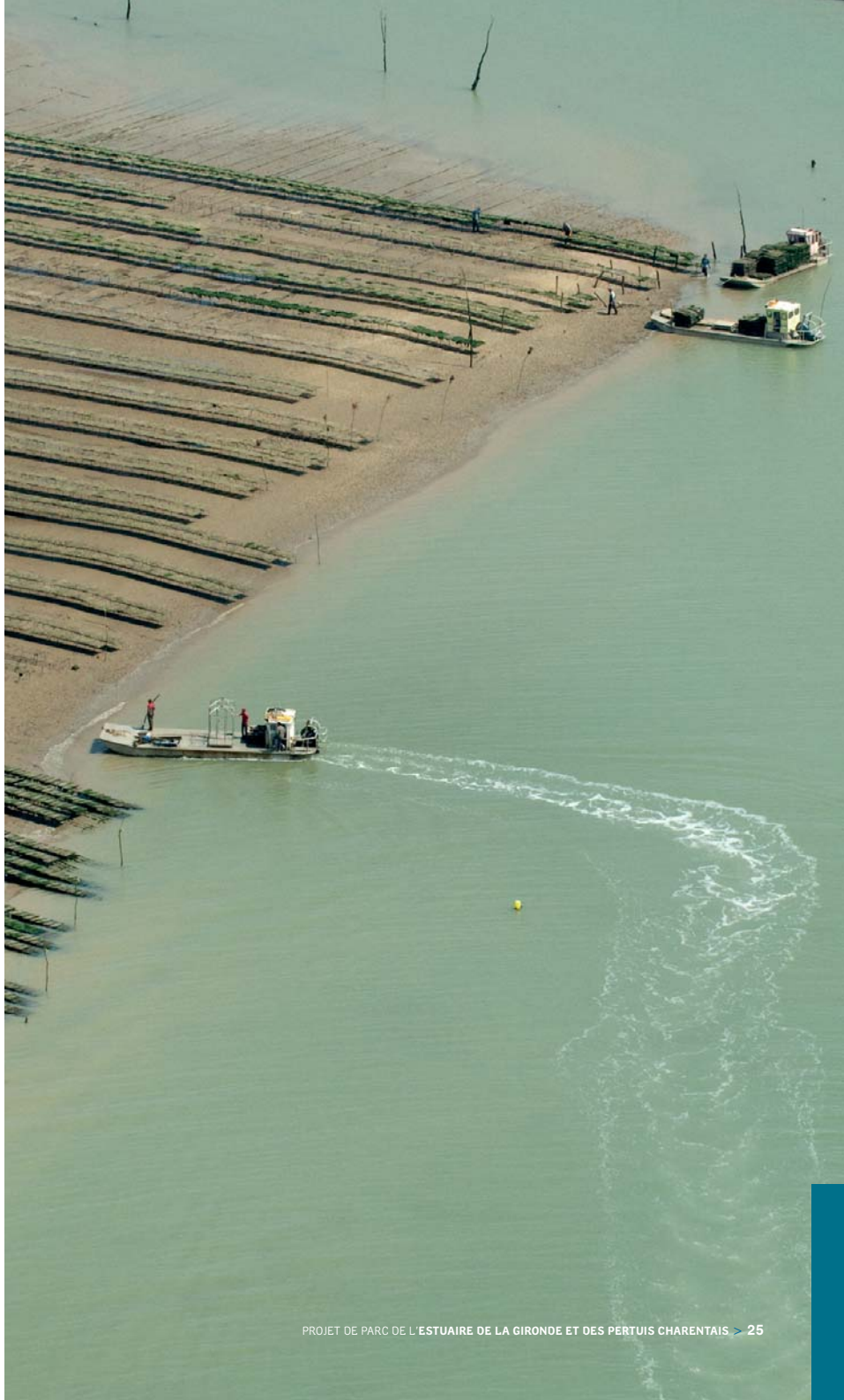

PROJET DE PARC DU GOLFE NORMAND-BRETON

L'étude pour la création d'un parc naturel marin dans le golfe normand-breton a été décidée par un arrêté ministériel, en date du 21 janvier 2010.
Depuis juin 2010, une mission d'étude de l'Agence des aires marines protégées, basée à Granville et composée de 4 personnes, mène la concertation avec les usagers locaux afin de faire émerger un projet de parc cohérent.

> **Date de mise à l'étude** : janvier 2010
> **Superficie du secteur d'étude** : 6 300 km²
> **Préfets responsables** : préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, préfet maritime de l'Atlantique, préfet de Bretagne et préfet de la Manche.

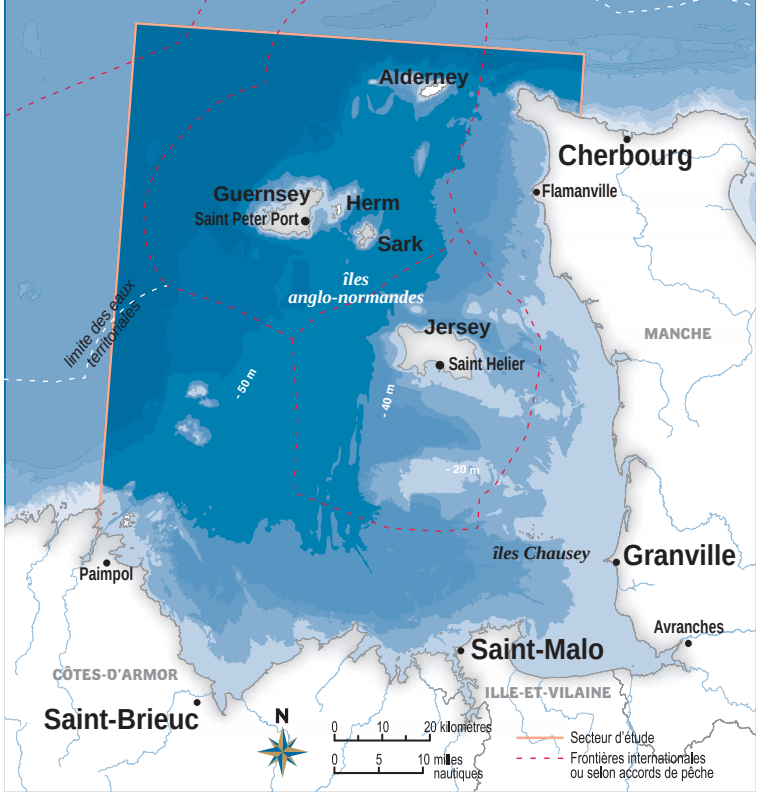

VENTS ET MARÉES

Situé en Manche occidentale, le golfe normand-breton, comme l'indique son nom, borde deux régions françaises : la Normandie et la Bretagne, et s'étend du cap de la Hague à l'île de Bréhat.

Avec les vents, les vagues, la forte amplitude de marée et les courants, difficile de peindre un portrait unique du golfe normand-breton tant la mer est en mouvement et les paysages fragmentés. Ses marées, parmi les plus spectaculaires du monde, façonnent les fonds marins, modèlent le trait de côte et font la joie des pêcheurs à pied.

Les fonds d'une très grande variété composent une mosaïque naturelle, réunissant l'ensemble des habitats de la Manche comme les herbiers de zostères, les bancs de maërl, les récifs d'hermelles… Des écosystèmes tous porteurs de vie puisqu'ils assurent les fonctions de nourricerie, frayère, abri, sites de reproduction ou de repos pour l'araignée de mer, la coquille Saint-Jacques, la raie brunette, le grand dauphin, le phoque veau-marin ou le cormoran huppé.

Source de vie mais aussi ressource pour l'homme, le golfe est un territoire unique et complexe, berceau de multiples activités. Le golfe normand-breton est un haut lieu des cultures marines, de moules et d'huîtres. L'identité maritime du golfe est également fortement attachée aux activités de pêche maritime professionnelle.
À côté de ces activités traditionnelles, d'autres usages tendent à se développer comme le tourisme balnéaire et les activités nautiques, mais également l'implantation d'éoliennes et d'hydroliennes pour la production d'énergie marine renouvelable. Comment permettre le développement simultané de ces activités ? Comment peuvent-elles cohabiter en respectant le milieu marin ? Le futur parc naturel marin devra apporter les réponses.

UN PROJET EN CONCERTATION

Depuis son installation, la mission d'étude a animé de multiples réunions de travail avec les acteurs de la mer et une instance de suivi de la concertation, ouverte à tous, a été mise en place par les préfets.

Des réunions bilatérales, des ateliers thématiques, des groupes de travail ainsi qu'un colloque scientifique et technique sont venus enrichir cette démarche. Par ailleurs, des échanges avec les autorités des îles anglo-normandes permettent d'identifier des axes de coopération possible pour le futur parc.

Fin 2012, une synthèse intermédiaire a ainsi été adressée par les préfets aux membres de l'instance de suivi de la concertation. Depuis, l'équipe de la mission d'étude et les acteurs de la mer concernés travaillent à la finalisation des propositions de périmètre, d'orientations de

gestion et de composition du conseil de gestion. Ce projet une fois arrêté par les préfets sera soumis à la consultation du public et des usagers.

UN PARC POUR L'AVENIR

Les débats organisés par la mission d'étude ont permis de définir les enjeux sur lesquels un parc devra se positionner et porter la « voix de la mer ».

La connaissance et la protection des habitats et espèces les plus sensibles seront l'une des priorités du parc.

Il ne s'agit pas seulement de contribuer à la protection des espèces protégées, mais également de garantir sur le long terme la capacité du golfe à produire également des ressources exploitées par l'homme, dans le respect du milieu marin.

Le fort développement des activités de loisir en mer, mais également la valorisation du potentiel du golfe en matière de production d'énergie marine renouvelable pourraient peser sur les activités plus anciennes comme la pêche professionnelle ou la conchyliculture. Il s'agira donc de débattre collectivement des conditions techniques, environnementales et sociales permettant un développement harmonieux de l'ensemble des activités maritimes, sur la base d'une protection à long terme de l'environnement marin.

Le contexte administratif national et international imposera également que le parc assure une médiation et une coopération efficace entre les acteurs régionaux et locaux, entre la terre et la mer, mais également avec les îles anglo-normandes (Jersey, Guernesey et Aurigny), qui partagent avec la France les eaux du golfe.

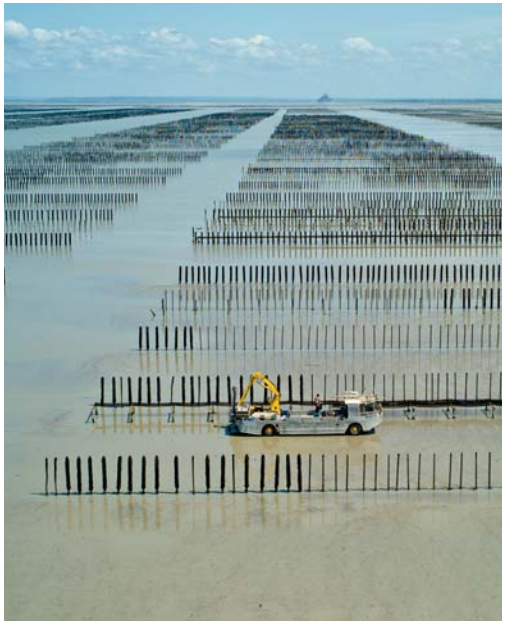

Haut lieu de la conchyliculture, le golfe normand-breton représente près de la moitié de la production nationale de moules.

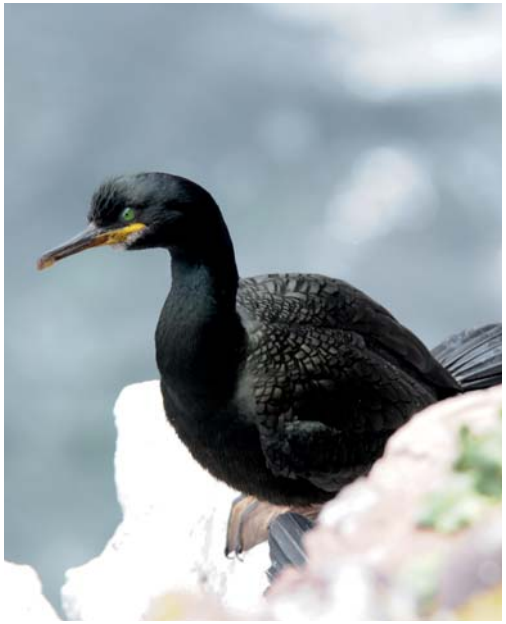

Les cormorans huppés apprécient les falaises et les archipels du golfe en période de reproduction. 6 % des effectifs reproducteurs mondiaux s'y concentrent.

PROJET DE PARC DE LA MARTINIQUE

Une mission d'étude de l'Agence des aires marines protégées a été installée dans les Antilles françaises en 2013, à Schoelcher, pour mener la concertation autour d'un projet de parc naturel marin en Martinique. Le périmètre d'étude de ce parc comprend l'ensemble des eaux sous juridiction française autour de l'île. La concertation avec les usagers locaux est actuellement en cours et le projet de parc pourrait voir le jour en 2016.

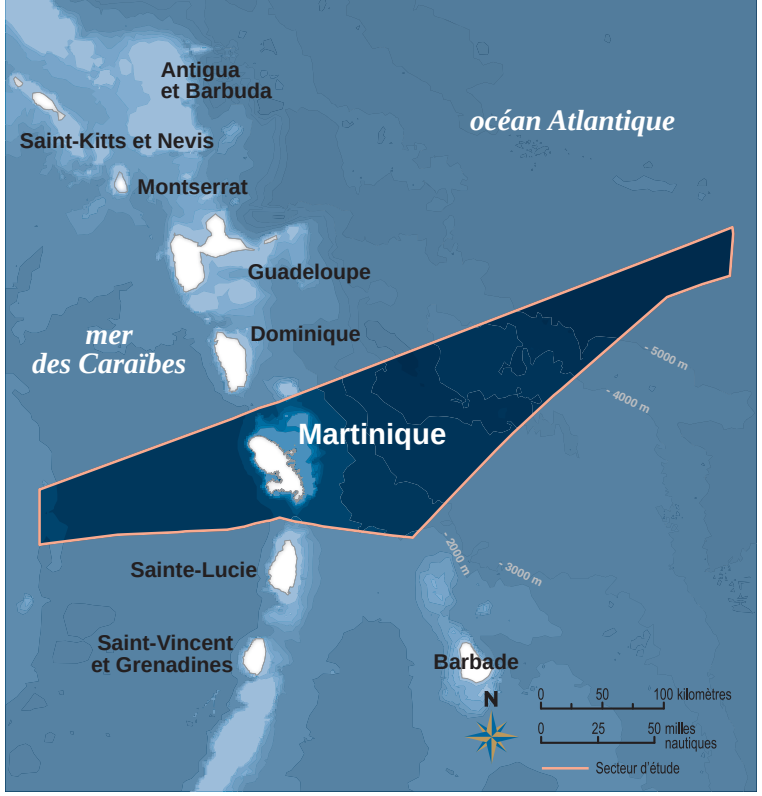

> **Date de mise à l'étude** : 13 avril 2012
> **Superficie du secteur d'étude** : 46 800 km²
> **Préfet responsable** : préfet de la Martinique

SOUS LES TROPIQUES

La mer des Caraïbes est un bassin semi-fermé, alimenté par les eaux de l'océan Atlantique, le courant des Guyanes et les apports terrestres. Les mangroves, les herbiers de phanérogames et les récifs coralliens sont les principaux écosystèmes marins martiniquais.

Près de la côte, les pieds de palétuviers abritent les crabes ou les juvéniles de poissons. Les mangroves jouent également un rôle épurateur et limitent l'érosion de la côte au vent battue par les houles atlantiques.

Les herbiers de phanérogames offrent abris et alimentation à une faune diversifiée comme le lambi, l'oursin blanc, les tortues vertes, les gorgones. Les récifs coralliens sont des zones de nourricerie et de nourriture permettant à de nombreuses espèces de s'y installer.

Plus au large, c'est le domaine des mammifères marins comme le globicéphale et la baleine à bosse et des grands poissons pélagiques dont le thon jaune et la dorade coryphène mais cette zone reste encore largement méconnue.

Sur le littoral, les îlots et falaises rocheuses servent de reposoirs aux oiseaux marins et les plages sont le lieu de nidification de trois espèces de tortues marines.

Ces richesses naturelles sont autant d'attrait pour les pêcheurs, les plaisanciers, les plongeurs, les habitants de l'île et, bien sûr, les touristes.

Avec ses plages de sable blanc et noir et ses eaux cristallines, la Martinique est une destination touristique importante.

UNE MER SOUS PRESSION

La mission d'étude s'appuie sur un premier état des lieux réalisé en 2010 par l'Agence des aires marines protégées avec un comité de concertation local. L'analyse stratégique régionale de Martinique met en évidence plusieurs enjeux.

Les écosystèmes marins de la Martinique, comme les récifs coralliens, sont soumis à de multiples pressions humaines et se dégradent.

Certaines espèces de poissons et de crustacés sont contaminées par la chlordécone, un pesticide utilisé par le passé dans la culture de la banane, et sont interdites à la pêche sur plus de 200 km² le long des côtes martiniquaises.

Les baies, dont la principale est celle de la capitale Fort-de-France, sont les réceptacles des pollutions terrestres d'autant plus importantes que l'habitat urbain, résidentiel et touristique, se développe rapidement.

Dans un contexte de forte démographie, l'épuration des eaux des rejets domestiques et agricoles est le grand défi des années à venir.

De nombreuses activités maritimes cohabitent sur le plan d'eau : un important trafic de passagers et de conteneurs, une petite pêche côtière mais également une économie touristique à fort potentiel.

Les bateaux de plaisance nécessitent de vastes marinas et occupent de larges zones de mouillages. Les loisirs nautiques comme la plongée, le kitesurf ou le surf se développent.

AU CŒUR DE LA CONCERTATION

La concertation animée par la mission d'étude permettra aux Martiniquais de définir un projet de parc naturel marin cohérent prenant en compte ces enjeux. La mission établit actuellement avec les acteurs locaux un diagnostic de la zone. Les prochaines étapes en 2015 seront l'élaboration avec les usagers d'un projet de parc avec un périmètre, des orientations de gestion et un conseil de gestion. Ce projet sera ensuite soumis à la consultation du public martiniquais.

Ce projet de parc naturel marin en Martinique se situe dans une stratégie plus vaste, à l'échelle régionale, de protection du milieu marin aux Antilles, avec les autres aires marines protégées existantes comme le sanctuaire de protection des mammifères marins Agoa, le Parc national de la Guadeloupe, les Réserves naturelles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Une espèce typique de la Martinique : une monnaie caraïbe à ocelles, Cyphoma gibbosum*, sur une gorgone.*

Les courses de gommiers sont très prisées : avec leurs voiles colorées, elles offrent un spectacle apprécié des Martiniquais et des touristes.

PROJET DE PARC AUTOUR DU CAP CORSE

Le dernier projet de parc naturel marin se situe en mer Méditerranée, et plus précisément en Corse.
Lancé le 8 juin 2014, lors de la Journée mondiale des océans, le projet de parc naturel marin autour du cap Corse en est à ses débuts. Le premier comité de concertation s'est tenu en novembre 2014 et a réuni l'ensemble des acteurs locaux concernés. Ce parc naturel marin pourrait voir le jour en 2017.

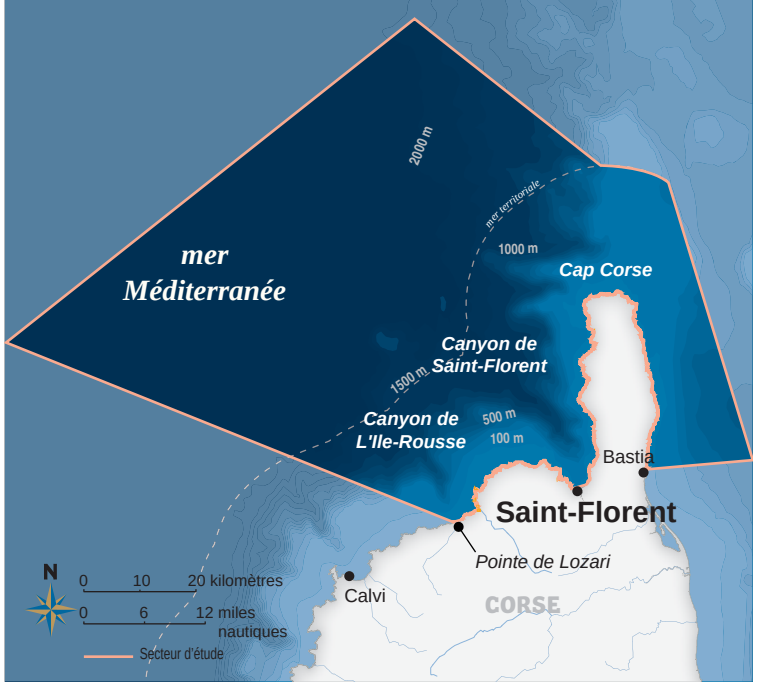

> **Date de mise à l'étude** : 5 juin 2014
> **Superficie du secteur d'étude** : 6 960 km²
> **Préfets responsables** : préfet maritime de Méditerranée et préfet de Haute-Corse

DES RICHESSES NATURELLES

La mer autour du cap Corse est riche d'une biodiversité rare ; le plateau continental comprend des zones de coralligène exceptionnelles pour la Méditerranée nord occidentale. Les canyons sous-marins de Saint-Florent et de L'île Rousse sont d'un grand intérêt écologique. La zone de balancement des marées est très riche en algues brunes et patelles. Les herbiers de posidonie sont également bien représentés.

Ces habitats naturels sont le lieu de vie des langoustes rouges et des poissons migrateurs comme les sépioles, les thons et les espadons. Les grands cétacés fréquentent le canal de Corse et des grands dauphins sont présents de Giraglia à Calvi. Les oiseaux marins (goélands d'Audouin, cormorans huppés, puffins cendrés, balbuzards pêcheurs) sont également en nombre à la pointe du cap Corse.

UNE CULTURE MARITIME BIEN ANCRÉE

Le cap Corse et les ports de l'île Rousse et de Saint Florent possèdent une identité maritime affirmée. Cette culture est forgée par la pratique ancestrale de la pêche artisanale, encore très importante de nos jours.

Avec des ressources en langoustes parmi les plus importantes de Corse et peut-être de Méditerranée, le cap Corse bénéficie des retombées économiques de la vente des produits de la mer, directement des pêcheurs à la restauration touristique.

À l'instar des autres régions de l'île de Beauté, le nord de la Corse connait une pression touristique assez forte, notamment à Saint-Florent, mais le cap Corse fait le pari du développement d'un tourisme littoral culturel.

Les loisirs en mer comme la pêche plaisance ou le nautisme sont en pleine expansion.

Le trafic maritime est un autre secteur d'activité majeur de la région, avec le port de commerce de Bastia et son extension dans le secteur de la Carbonite.

Bastia accueille les navires de transport de commerce et de passagers des différentes compagnies qui desservent l'île. Les routes de navigation se croisent entre les ferries en provenance de France et d'Italie et les gros tankers transportant des matières dangereuses. En effet, le canal de Corse a une position stratégique, à proximité des bassins industriels de première importance du Nord de l'Italie entre Savone, Gênes et Livourne.

CONSTRUIRE UN PROJET DE PARC

Ces richesses naturelles et humaines sont au cœur du projet de parc naturel marin. Dans un premier temps, la mission d'étude devra établir un diagnostic partagé, en concertation avec les collectivités locales, les usagers de la mer et les différents gestionnaires, pour identifier les grands enjeux de protection du milieu marin et de développement durable des activités maritimes.

Le projet de parc proposé fera l'objet d'une enquête publique fin 2016 ou début 2017. Les moyens humains et financiers nécessaires à l'étude du projet seront apportés par l'Agence des aires marines protégées et par l'Office de l'environnement de la Corse.

Ce ver plat noir est une espèce endémique de Corse. Bien que la plupart du temps sur le fond, il peut nager grâce à des ondulations synchrones de tout le corps.

UNE DYNAMIQUE LOCALE FORTE

La Corse est un territoire avant-gardiste pour la création et la gestion d'aires marines protégées. La population, mais aussi les pêcheurs artisanaux, ont toujours été des partenaires constructifs pour la protection de la biodiversité en règle générale et du milieu marin en particulier.

Cette mise à l'étude du parc naturel marin autour du cap Corse répond aux engagements pris par l'Assemblée territoriale de Corse en faveur d'une stratégie ambitieuse de protection du milieu marin, fixant un objectif de création de 10% d'aires marines protégées à caractère réglementaire dans les eaux corses d'ici 2015 et de 15% en 2020.

Mouillage de bateaux de plaisance à Centuri en Corse. Les loisirs nautiques sont en pleine expansion sur l'île de Beauté.

L'AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

La France est la seconde nation maritime avec un espace marin vaste de 11 millions de km², principalement outre-mer. Cette réalité impose une responsabilité particulière en mer. Un établissement spécifique dédié à la protection de l'environnement marin a ainsi vu le jour en 2006 : l'Agence des aires marines protégées.

UNE COHÉRENCE NATIONALE

Cet établissement public national a son siège à Brest, port maritime de l'Atlantique. L'Agence est présente sur l'ensemble des mers françaises : sur les trois façades métropolitaines (Méditerranée, Atlantique, Manche et mer du nord) et dans les outre-mer (Antilles, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Mayotte). Elle est sous la tutelle du ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

L'Agence a pour principale mission de mettre en œuvre la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées adoptée par l'État. Cette stratégie fixe 5 objectifs principaux :

- mieux connaître le milieu marin,
- contribuer à l'atteinte du bon état écologique du milieu marin,
- développer durablement les activités maritimes,
- renforcer la cohérence terre mer,
- apporter des réponses à des enjeux aux échelles multiples, du niveau mondial au niveau local.

La création et la gestion d'aires marines protégées (AMP) font partie des attributions de l'Agence : la gestion humaine et financière des parcs naturels marins ou de sites Natura 2 000 en mer, de sanctuaires de mammifères marins (comme AGOA aux Antilles) et l'appui à la création et à la gestion d'AMP dépendant d'autres opérateurs (Parc national des Calanques, extension en mer du Parc national de Guadeloupe…).

L'Agence intervient également par des fonctions d'animation auprès des gestionnaires d'AMP et des publics d'usagers concernés. Elle apporte son appui aux autorités responsables des politiques de protection du milieu marin. Enfin, elle est chargée de l'évaluation du réseau français d'AMP, avec la mise en œuvre d'un tableau de bord national.

LES AIRES MARINES PROTÉGÉES FRANÇAISES

Le code de l'environnement reconnaît 15 catégories d'aires marines protégées qui répondent chacune à des objectifs propres tout en étant complémentaires : les parcs naturels marins, les parcs nationaux, les réserves naturelles, les sites Natura 2000, les sites du Conservatoire du littoral mais également des outils de protection internationaux comme les sites RAMSAR, les réserves de biosphère de l'Unesco ainsi que les sites classés au titre des conventions de mer régionales.

Le parc naturel marin est considéré comme un outil intégrateur prenant en compte les différents types de protection déjà existants. Son plan de gestion intègre les objectifs des réserves, des sites Natura 2000 ou de toute autre aire marine protégée inclus dans son périmètre, coordonnant ainsi l'ensemble des actions et des politiques sur l'espace marin.

CONNAÎTRE POUR PROTÉGER

La création et la gestion d'aires marines protégées nécessitent d'avoir des connaissances sur les écosystèmes mais aussi sur les usages maritimes. Avec ses partenaires scientifiques, l'Agence a lancé plusieurs campagnes nationales ou locales. Ainsi, par exemple, une campagne d'exploration des canyons de Méditerranée a été entreprise en 2008. Elle a fourni des résultats utiles à la définition du périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion ainsi qu'à la création du Parc national des Calanques. La campagne Cartham a permis, quant à elle, de cartographier les espèces et habitats des sites Natura 2000 français, permettant de dresser un inventaire sur 40 % des eaux territoriales métropolitaines.

L'AGENCE À L'INTERNATIONAL

Dans le domaine international, l'Agence participe au suivi des conventions et des accords internationaux et apporte sa contribution à la création ou structuration des réseaux régionaux d'aires marines protégées (Medpan, Maia, Eurosite…).
Après la création et la mise en gestion du réseau européen Natura 2000 en mer, l'Europe s'est lancée en 2008 dans une nouvelle dynamique de protection du milieu marin avec la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin. L'Agence contribue à l'application de cette directive et d'une façon générale aux objectifs européens portés par la France.

La présence du domaine marin français sur tous les océans souligne et décuple les enjeux de coopération régionale. Les eaux sous juridiction française forment, en effet, des frontières maritimes avec une trentaine d'États. Afin de contribuer à une mise en synergie des efforts, l'Agence a établi un programme d'activités à l'échelle des conventions internationales des mers régionales : conventions d' Apia (Pacifique Sud), Barcelone (Méditerranée), OSPAR (Atlantique Nord Est), Nairobi (Afrique de l'Est), Carthagène (Antilles) et CCAMLR (Antarctique).

ÉVALUER LE RÉSEAU

L'Agence a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation des aires marines protégées (AMP) françaises.
C'est le principe du tableau de bord des AMP développé en partenariat avec les gestionnaires, les partenaires scientifiques et les collectivités concernées afin de mettre en œuvre un réseau d'AMP cohérent, représentatif et efficace. Cette démarche d'évaluation synthétise les résultats locaux, régionaux et nationaux des AMP, avec des indicateurs communs. Les tableaux de bord des parcs naturels marins font partie de ce dispositif d'évaluation qui permet de suivre l'efficacité de la gestion et d'évaluer si les objectifs exprimés dans son plan de gestion sont atteints.

LES PARCS EN 7 MOTS-CLEFS

AVIS CONFORME AVIS SIMPLE

Le conseil de gestion porte un avis sur les activités susceptibles d'avoir un effet sur le milieu marin du parc. Si cet effet est notable, l'avis est alors « conforme », c'est-à-dire qu'il doit être obligatoirement suivi par les autorités publiques en charge du dossier ; dans le cas contraire, il s'agit d'un avis « simple ».
La procédure d'avis conforme est a priori exceptionnelle car liée à l'existence d'un effet notable qui peut en général être évité dès la conception des projets. Le plan de gestion sert de référence pour bâtir des projets exemplaires et donne des indications pour aider à apprécier si l'effet d'une activité sur le milieu marin est notable au regard des objectifs du parc.

CONSEIL DE GESTION

Organe de gouvernance du parc naturel marin, le conseil de gestion est une instance locale composée de représentants de tous les groupes d'acteurs (élus, représentants de l'État, pêcheurs professionnels, plaisanciers, associations environnementales, scientifiques…) de l'espace marin concerné. Il se réunit deux à trois fois par an. Il définit et met en œuvre la politique du parc, dans le cadre de ses orientations de gestion et de son plan de gestion.

GESTION INTÉGRÉE

L'outil « parc naturel marin » a été conçu spécifiquement pour de vastes espaces marins sur lesquels coexistent des patrimoines naturel et culturel remarquables, des écosystèmes de qualité et des activités maritimes multiples. Il concourt à une gestion cohérente de ces espaces. Le parc naturel marin intègre l'ensemble des obligations et objectifs des politiques publiques, ainsi que les outils de protection déjà existants. Il permet d'avoir une vision et une gestion globale du milieu marin.

ORIENTATIONS DE GESTION

Fixées par le décret de création du parc, elles définissent la personnalité et les grandes finalités du parc. Elles émergent lors de la concertation avec les acteurs locaux durant la phase d'étude préliminaire à la création du parc. Les orientations de gestion servent de balises lors de l'élaboration du plan de gestion.

PÉRIMÈTRE

Le périmètre d'un parc est exclusivement marin. Sa définition tient compte des objectifs de protection des espèces, des habitats et des écosystèmes, ainsi que des réalités socio-économiques qui y sont attachées. Les avis du parc ne sont pas limités aux seules activités qui se déroulent dans son périmètre. Le parc est légitime à se prononcer sur tout ce qui a un impact dans son périmètre, même si l'origine en est extérieure.

PLAN DE GESTION

Véritable feuille de route du parc, le plan de gestion détermine les objectifs de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable. Cette vision à 15 ans, globale et ambitieuse de la gestion de l'espace marin, sert de principe directeur à l'ensemble des actions quotidiennes du parc. Le plan de gestion doit être élaboré dans les trois ans suivant la création du parc. Il reflète une vision à long terme mais peut être révisé en fonction des résultats ou des circonstances environnementales.

TABLEAU DE BORD

Constitué d'indicateurs, correspondant à chaque objectif du plan de gestion, le tableau de bord mesure, année après année, la gestion du Parc et l'état de santé de l'espace marin. Il permet aux membres du conseil de gestion d'évaluer la pertinence de leurs actions et d'adapter leur politique en conséquence.

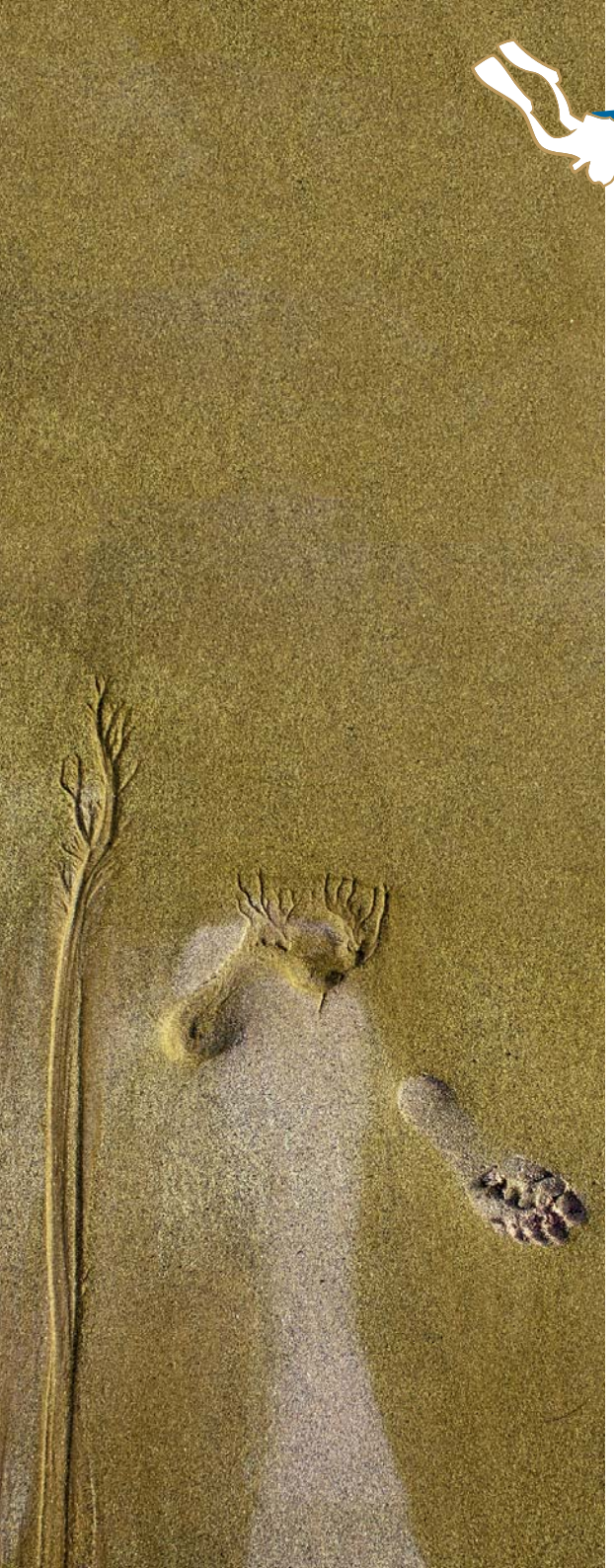

CONTACTS

Parc naturel marin d'Iroise
Pointe des renards
29217 Le Conquet
Tel : 02 98 44 17 00
www.parc-marin-iroise.fr

Parc naturel marin de Mayotte
14 Lot Darine Montjoly
97660 Iloni - Mayotte
Tel : 02 69 60 73 65
www.aires-marines.fr/mayotte

Parc naturel marin du golfe du Lion
Passage du vieux port
66660 Port-Vendres
Tel : 04 68 68 40 20
www.parc-marin-golfe-lion.fr

Parc naturel marin des Glorieuses
14 Lot Darine Montjoly
Iloni- 97660 Dembeni
Tel : 02 69 60 73 65
www.aires-marines.fr/glorieuses

Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
96 quai Gambetta
62200 Boulogne-sur-mer
Tel : 03 21 99 15 80
www.aires-marines.fr/epmo

Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
16 quai de la douane - CS 42932
29229 Brest Cedex 2 - France
Tél. : 02 98 33 87 67
www.aires-marines.fr/arcachon

Agence des aires marines protégées
16 quai de la douane - CS 42932
29229 Brest Cedex 2 - France
Tél. : 02 98 33 87 67
www.aires-marines.fr

Projet de parc de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais
16 quai de la douane - CS 42932
29229 Brest Cedex 2 - France
Tél. : 02 98 33 87 67
www.aires-marines.fr/gironde-pertuis

Projet de parc du golfe normand-breton
Terre-plein de l'écluse
50400 Granville
Tel : 02 33 69 20 81
www.aires-marines.fr/golfe-normand-breton

Projet de parc de la Martinique
s/c DEAL Martinique
Pointe de Jaham - BP 7212
97274 Schoelcher Cedex
Tel : 05 96 30 22 80
www.aires-marines.fr/martinique

Projet de parc autour du cap Corse
s/c Office de l'environnement de la Corse
Maison du Parc Technologique
ZAP Erbajolo
20600 Bastia
www.aires-marines.fr/cap-corse

CRÉDITS

CRÉDITS PHOTOS

Couverture : Laëtitia Beauverger ; Fabien Boileau – Mickaël Buanic – Boris Daniel - Yves Gladu – Alain Pibot / Agence des aires marines protégées ; Sébastien Pédoussaut ; Emmanuelle Rivas ; Julien Wickel / Lagonia
Laoumi Aboutoihi / Agence des aires marines protégées : p.11
Laurent Ballesta / L'œil d'Andromède : p.4 ; p.37
Fabien Boileau / Agence des aires marines protégées : p.10
Denis Bourges / Tendance floue / Les Champs photographiques : p.35
Michel Castillo / Conseil Général des PO : p.19 (petite photo à droite)
François Colas / Agence des aires marines protégées : p.29 (petite et grand photo à droite)
Boris Daniel / Agence des aires marines protégées : p.14 ; p.17 (petite photo à gauche) ; p.30 ; p.31 (grande photo à droite)
Xavier Desmier / Les Champs photographiques : p.27 (grande photo à droite) ; p.38-39
Benoît Dumeau / Agence des aires marines protégées : p.13 (grande photo à droite) ; p.27 (petite photo à droite)
Laurent Germain / Agence des aires marines protégées : p.13 (petite photo à gauche)
Yves Gladu : p.7 ; p.12
Yves Gladu / Agence des aires marines protégées : p.20
Julie Gourvès / Agence des aires marines protégées : p.32
Rebecca Guézel / Agence des aires marines protégées : p.15 (petite photo à gauche)
Yann Hourdin / Agence des aires marines protégées : p.26
Mathieu Jousseaume / Agence des aires marines protégées : p.31 (petite photo à gauche)
Frédéric Larrey : p.19 (grande photo à droite)
Thierry Lèques / Navicule Bleue : p.24
Magali Loeillet / Agence des aires marines protégées : p.21 (petite photo à gauche)
Vincent Maran : p.21 (petite photo à droite)
Rodolphe Marics / Les Champs photographiques : p.27 (petite photo à gauche)
Laurent Mignaux / MEDDE-MLETR : p.13 (petite photo à droite) ; p.21 (grande photo à droite) ; p.23 (toutes) ; p.25 (toutes)
Sébastien Pédoussaut : p.22
Alain Pibot / Agence des aires marines protégées : p.28 ; p.29 (petite photo à gauche)
Fabienne Queau / Agence des aires marines protégées : p.9 (grande photo à droite) ; p.31 (petite photo à droite)
Emmanuelle Rivas : p.8 ; p.18 ; p.19 (petite photo à gauche)
Yann Souche / Agence des aires marines protégées : p.9 (à gauche)
Yannis Turpin / Agence des aires marines protégées : p.33
Thomas Vignaud : p.2-3 ; p.5 ; p.34
Julien Wickel / Lagonia : p.15 (grande et petite photo à droite) ; p.16 ; p.17 (sauf petite photo à gauche)

SOURCES CARTES

PNM : AAMP, 2007-2012
Délimitations maritimes françaises : SHOM, 2010 *(ne pas utiliser pour la navigation)
Trait de côte : SHOM/IGN Histolitt T.C.H. v2.0 ; EEA ; RNN du Banc d'Arguin ; UNEP ; IGN
Découpages terrestres administratifs, cours d'eau : IGN, IGN/SANDRE
Bathymétrie : GEBCO, 2008 – British Oceanographic Data Centre ; MediMap Group, Loubrieu B., Mascle J. et al. (2005) Morpho-bathymetry of the Mediterranean Sea, CIESM/Ifremer special publication, Atlases and Maps, two maps at 1/2 000 000 ; MNT à 100m de resolution (SHOM/Ifremer, 2012); Multisources SHOM/Ifremer
Pays : FAO

Agence des
aires marines protégées

Agence des aires marines protégées

16 quai de la douane

CS 42932

29229 Brest CEDEX 2

Tél. : 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr

Février 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie